



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 25 septembre 2024
Partie 2 : DRAAF - ARDC - contrôle des structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt**

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Contrôle des structures – Demandes d'autorisation d'exploiter

I - Décisions tacites : 129 accusés de réception de dossier complet

Nombre total : 129 décisions

Le 26 septembre 2024

I - Décisions tacites : 129 accusés de réception de dossier complet

		10240144	SCEA DE LA VARENNE
08230244	GAEC GUERARD		
08240043	GAEC DE LA GUINGUETTE	10240145-001	EARL BEUVE
08240056	GIRARDOT ELSA	10240149	GUILLOT MAXIME
08240060	CHARLIER PIERRE	10240150	SARL BELIARD LASSAIGNE
08240081	EARL LAUNOIS	51230490	RIDOUX CORENTIN
08240085	CATHRINET NATHALIE	51230496	RIDOUX LAURENT
08240092	POTIER VICTORIEN ET GEOFFREY	51240009	MAILLET FANY
08240098	GAEC DE LA HAYETTE	51240036	GERARD YANNICK
10230279-001	BOSELER ORIANNE	51240041	DIDION SANDRINE JACQUELINE
10240111	EARL DE LA PAULDERIE	51240049	GASPARD MARION
10240112	LADRANGE ALEXANDRE PIERRE RAYMOND	51240050	GASPARD EVA
10240113	EARL DU BAS DE COURGERENNES	51240095	LEDUCQ FRANCK
10240118	EARL DU VIOT	51240099	BARTHELEMY LAURENCE
10240119	BECARD DAMIEN	51240103	MULOT MARIE
10240120	BECARD CLEMENT	51240104	AVART MAUDE
10240121	PRUD'HOM BENJAMIN	51240105	EARL BONNARD RAT
10240122	MOQUART DAVIDE	51240108	BRISSON-LAMOTTE JOSE
10240124	EARL LE CLOSEAU	51240116	EARL PASQUET
10240125-001	HANSSSENS QUENTIN	51240117	BIERI STEPHANE
10240126	BELLOT JOEL	51240119	VATEL GAUTHIER
10240128	ROBERT PAUL-ANTOINE	51240120	RAVILLION-PARELLE
10240129	BREHAUDAT LEA CHRISTINE	51240122	CHAMPAGNE CHRISTOPHE PATIS
10240130	DARNET MARC	51240132	SCEA DE LA PRIEUSE
10240131	DARNET MARC	51240133	EARL HUBERT PANNET
10240132-001	DARNET MARC	51240135	THEVENET MARIE
10240133	EARL CMC BAGUET	51240136	EARL AUBRY
10240134	DELIN MANNOURY LIANA	51240137	EARL DE L'ABBAYE
10240136	DOYEN LAURENT	51240138	DUPONT ARTHUR
10240137-001	SCEA DE LA VALLEE	51240140	BERTHELEMY DAVID
10240138	LEBON FRANCIS	51240141	BERTHELEMY MAUD
10240139	SAS MASSIGNET	51240142	EARL MOSZKOWICZ
10240140	SCEA HENRY FRERES	51240143	SCEA DE VAUREFROY
10240141	GAEC SORET-DEVAUX	51240144	SCEA GILLE FRERES
10240142	SCEA DE BEAULIEU	51240148	ROBERT JULIEN
		51240150	PERSYN GUILLAUME
		51240153	QUENARDEL AURELIEN

51240157	RAPPALINO MARIE	57240043	EARL TERR'ABEILLES
51240158	FORGET MATHILDE	57240044	SCEA REMAPAOUILLY
51240159	BARTHELEMY ALEXANDRINE	57240049	GAEC FERME DE HENNING
51240161	VATEL DAVID	57240050	KEMPFER AXEL
51240164	SCEA DE LONGVOISIN	67240026	BECK CARINE
51240169	RASSELET QUENTIN	67240030	ERNST CATHERINE
51240170	EARL DE L'ORMEAU	67240035	MARTIN ESTELLE
51240176	EARL HUIBAN	67240039	NORTH JULIEN
51240178	BOURIN JULIEN	88230099	POIROT ETIENNE
51240182	DHUICQ CAROLE	88230110	CUNIN PIERRE
51240183	MOREL JEAN	88230111	CUNIN PIERRE
51240184	EARL ROYER-POTHIER	88230116	SCEA LES CHARMILLES
52230174	GAEC DES BELLES FONTAINES	88230120	EARL DE LA CHEVREUSE
52240031	GAEC DE LA COTE PRE	88230124	GAEC D'AYDOILLES
52240032	EARL DU CHALETRE	88230125	WOLFFER STEPHANE
52240033	EARL DE MALROY	88240005	GAEC DE L'ORIENS
52240039	GAEC DE LOJANIE	88240011	COINCHELIN ELISE
54230140	JOYEUX JEAN-PIERRE	88240016	COINCHELIN ELISE
54230141	FOLLEY LEA	88240019	GAEC DE L'EPIS
54240035	GAEC DE LA JOIE DE VIVRE	88240022	GAEC DE REVION
54240036	EARL DE LA LANCE	88240028	GAEC DES JUMEAUX
54240048	GAEC DE LA GRANDE CORVEE		
54240055	EARL DES TROIS FRENES		
54240056	EARL DES TROIS FRENES		
54240059	EARL L'EPINE DU SOLEIL		
54240060	JEANDEL CLEMENT		
54240061	GAEC GVK		
55240051	EARL FERME DE LAVAL		
55240059	SCEA DU MOULIN PIERRE		
55240060	SCEA DU MOULIN PIERRE		
55240065	MAGIN DELPHINE MANGIN VALERIE		
55240066	FOLLIARD DAMIEN		
55240093	GAEC DE LA WATELIERE		
55240095	MARS LYDIE		
55240096	GAEC DE LA VOLGA		
55240101	GAEC DE SAINT LAMPBERT		
57240041	GAILLOT SANDY		
57240042	EARL CIMINERA		



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 16 avril 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Ruralité
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Valérie CLEMENTE-OGER
Tel : 03 51 16 50 39
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
GAEC GUERARD
7 rue de la Marelle
08370 MARGNY

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame, Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 28 novembre 2023, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 6,42 hectares sur la commune de Margut. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par M. HARQUEVAUX François, 14 B rue d'Orval 55600 THONNE LE THIL.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16 avril 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2023/244, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
Le chef du service économie agricole
et ruralité


Anne-Laure DELAPORTE



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 30 avril 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Ruralité
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Valérie.CLEMENTE-OGER
Tel : 03 51 16 50 39
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
GAEC DE LA GUINGUETTE
4 la Guinguette
08270 GRANDCHAMP

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 19 février 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 6,53 hectares sur les communes de Vaux-Montreuil et Villers-le-Tourneur. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Mme BOZZETTO Marie-Ange, 1 rue Louvière 08270 VIEL-SAINT-REMY.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 30 avril 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/043, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 22 mai 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Ruralité
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Valérie.CLEMENTE-OGER
Tel : 03 51 16 50 39
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
GIRARDOT Elsa
10 rue de Grandchamps
08130 VAUX-CHAMPAGNE

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 28 février 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 119,33 hectares sur les communes de Vaux-Champagne, Ballay, Leffincourt, Pauvres, Seuil, Tourcelles-Chaumont, Sainte-Vaubourg, Saulces-Champenoises, Rilly-sur-Aisne et Aigny (51). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL GIRARDOT DOMINIQUE, 10 rue de Grandchamps 08130 VAUX-CHAMPAGNE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 5 mai 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/056, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 3 avril 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Ruralité
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN
Tel : 03 51 16 50 71
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
Monsieur CHARLIER Pierre
Ferme de Thorin
08300 ECLY

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 12 mars 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 196,79 hectares sur les communes de Château-Porcien et Tarzy. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GFA DERAMAIX à 08360 CHATEAU-PORCIEN.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 2 avril 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/060, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 mai 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité


Isabelle ECUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 13 mai 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Ruralité
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN
Tel : 03 51 16 50 71
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
EARL LAUNOIS
2 rue de la Forge
08450 HARAUCOURT

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 5 avril 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 5,95 hectares sur la commune de Villers devant Mouzon. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL de la CROIX ROLAND à 08210 EUILLY-LOMBUT.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 3 mai 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/081, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 30 juin 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 16 mai 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Ruralité
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN
Tel : 03 51 16 50 71
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
Madame CATHRINET Nathalie
8 rue du Chateau
08250 CHATEL-CHEHERY

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 11 avril 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 0,39 hectares sur la commune de Chatel-Chéhéry. Ces surfaces sont actuellement libres de fermage.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16 mai 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/085, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 30 juin 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Madame,, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 11 juin 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Ruralité
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN
Tel : 03 51 16 50 39
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
Messieurs POTIER Victorien et Geoffrey
(SCEA en cours de constitution)
4 rue Haute
08400 SAINT MOREL

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 25 avril 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 184,01 hectares sur les communes de Authé, Contreuve, Sugny, Briouilles sur Bar, Saint Morel, Semide et Mont Saint Martin. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC POTIER.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 15 mai 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/092, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 juillet 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Messieurs,, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 22 mai 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Ruralité
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN
Tel : 03 51 16 50 71
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
GAEC DE LA HAYETTE
1 rue Haute
08090 THIS

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 2 mai 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 16,73 hectares sur la commune de Sury. Ces surfaces sont actuellement exploitées par M. Jean-Pol COLSON.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 2 mai 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/098, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 30 juin 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Messieurs,, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202309159048/10230279-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Madame BOSSELER Orlanne
27 rue Principale

10330 SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE

TROYES, le 25/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202309159048/10230279-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 24/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 153.8036 ha à DONNEMENT (10330), GIGNY-BUSSY (51290), PARS-LÈS-CHAVANGES (10330), SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE (10330), SAINT-UTIN (51290), actuellement mises en valeur par l'EARL DE LA GRANGE AUX CHAMPS . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202309159048/10230279-001, est complet à la date du 24/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame BOSSELER Orlanne demeurant à SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 153.8036 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10330 SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE	000 ZD 41	0.3091
10330 SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE	000 ZD 42	15.9552
10330 SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE	000 ZD 54	2.5274
10330 SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE	000 AC 32	0.0280
10330 SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE	000 AC 60	1.5357
10330 DONNEMENT	000 ZL 24	21.6230
10330 PARS-LÈS-CHAVANGES	000 ZA 11	2.0830
10330 PARS-LÈS-CHAVANGES	000 ZA 12	17.4900
10330 PARS-LÈS-CHAVANGES	000 ZA 15	0.0735
10330 PARS-LÈS-CHAVANGES	000 ZA 17	2.9593
51290 GIGNY-BUSSY	000 ZD 27	9.8860
10330 SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE	000 AC 29	0.0905
10330 SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE	000 AC 33	0.1180
10330 SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE	000 AC 59	0.0055
10330 DONNEMENT	000 ZL 25	14.0000
10330 DONNEMENT	000 ZR 14	0.8760
10330 SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE	000 ZD 51	4.2996
10330 SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE	000 OB 86	5.7688
10330 SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE	000 AC 34	0.1355
10330 PARS-LÈS-CHAVANGES	000 ZA 10	13.6752
10330 PARS-LÈS-CHAVANGES	000 ZA 14	13.8439
10330 PARS-LÈS-CHAVANGES	000 ZA 16	10.0214
10330 DONNEMENT	000 ZL 10	3.6950
10330 PARS-LÈS-CHAVANGES	000 ZA 9	5.7920
10330 PARS-LÈS-CHAVANGES	000 ZA 13	5.5120
51290 SAINT-UTIN	000 ZI 19	0.6180
51290 SAINT-UTIN	000 ZI 20	0.1420
51290 SAINT-UTIN	000 ZI 21	0.7400



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202403022114-10240111
LRAR n° :

La Préfète

à

EARL DE LA PAULDERIE
2 rue Henri Milliet

10190 ESTISSAC

TROYES, le 04/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202403022114-10240111
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 29/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 18.8401 ha à BUCEY-EN-OTHE (10190), FONTVANNES (10190), actuellement mises en valeur par monsieur VEREECKE Pascal. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202403022114-10240111, est complet à la date du 03/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DE LA PAULDERIE demeurant à ESTISSAC a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 18.8401 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10190 FONTVANNES	000 ZT 38	3.0338
10190 BUCEY-EN-OTHE	000 ZW 4	3.5346
10190 BUCEY-EN-OTHE	000 ZW 3	6.5157
10190 BUCEY-EN-OTHE	000 ZO 19	5.7560



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202403262584-10240112
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

Monsieur LADRANGE Alexandre Pierre
Raymond
7 rue du berceaux

10200 VILLE-SUR-TERRE

TROYES, le 04/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202403262584-10240112
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 02/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.9736 ha à COLOMBÉ-LE-SEC (10200), VITRY-LE-CROISÉ (10110), actuellement mises en valeur par madame DENIS Joëlle. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202403262584-10240112, est complet à la date du 02/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur LADRANGE Alexandre Pierre Raymond demeurant à VILLE-SUR-TERRE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.9736 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 VITRY-LE-CROISÉ	000 01 713	0.0611
10110 VITRY-LE-CROISÉ	000 01 714	0.5137
10110 VITRY-LE-CROISÉ	000 01 715	0.2126
10110 VITRY-LE-CROISÉ	000 01 716	0.1272
10110 VITRY-LE-CROISÉ	000 01 773	0.0155
10110 VITRY-LE-CROISÉ	000 01 776	0.0120
10200 COLOMBÉ-LE-SEC	000 ZK 149	0.0315



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202403132330-10240113
LRAR n° :

La Préfète
à

EARL DU BAS DE COURGERENNES
13 rue des vaucelles

10800 BUCHÈRES

TROYES, le 02/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202403132330-10240113
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 02/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 8.0800 ha à CORMOST (10800), MONTCEAUX-LÈS-VAUDES (10260), RUMILLY-LÈS-VAUDES (10260), actuellement mises en valeur par L'EARL LAUREY LA CHANÉE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202403132330-10240113, est complet à la date du 02/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DU BAS DE COURGERENNES demeurant à BUCHÈRES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 8.0800 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10260 MONTCEAUX-LÈS-VAUDES	000 ZA 58	1.6130
10800 CORMOST	000 ZA 5	1.2000
10260 MONTCEAUX-LÈS-VAUDES	000 ZA 5	0.4480
10260 MONTCEAUX-LÈS-VAUDES	000 ZB 9	2.9700
10260 RUMILLY-LÈS-VAUDES	000 ZB 5	0.8990
10260 RUMILLY-LÈS-VAUDES	000 ZB 6	0.9500



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404032742-10240118
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète
à

EARL DU VIOT
1 rue du viot

10170 CHAUCHIGNY

TROYES, le 05/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404032742-10240118
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 03/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.8678 ha à CHAUCHIGNY (10170), actuellement mises en valeur par madame VALLOT Jeanne Marie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404032742-10240118, est complet à la date du 03/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DU VIOT demeurant à CHAUCHIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.8678 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10170 CHAUCHIGNY	000 ZE 6	1.8678



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202402021540-10240119
LRAR n° :

**La Préfète
à**

Monsieur BECARD Damien
39 rue des fourmis

10190 CHENNEGY

TROYES, le 05/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202402021540-10240119
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 04/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 124.1390 ha à AIX-VILLEMAUR-PÂLIS (10160), FAUX-VILLECERF (10290), MESNIL-SAINT-LOUP (10190), actuellement mises en valeur par l'EARL DE LA SOURCE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202402021540-10240119, est complet à la date du 04/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.


Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 04/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural



Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BECARD Damien demeurant à CHENNEGY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 124.1390 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZP 2	10.0750
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZL 6	4.4880
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZL 18	1.0890
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 2	8.9980
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZN 18	3.3850
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZN 19	0.4330
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZN 17	1.7880
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZN 20	4.6220
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZI 18	2.7670
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZI 20	3.2010
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 7	1.2390
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 8	1.6390
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 9	3.3010
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZP 1	4.0980
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZR 10	5.7370
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZS 8	4.0520
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZV 19	8.9120
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZV 20	5.3860
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 7	5.3870
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 8	0.3450
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZV 9	1.2830
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 10	1.8480
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 11	10.1640
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 3	1.7430
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZH 8	1.4850
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZH 9	1.4890
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZT 17	7.7330
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 40	0.4280
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	277 ZL 54	0.2570
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 39	0.0840
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 46	1.6580
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 48	4.5440
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZP 47	1.2380
10190 MESNIL-SAINT-LOUP	000 ZC 4	8.4970
10290 FAUX-VILLECERF	000 YB 15	0.7460



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202402151820-10240120
LRAR n° :

La Préfète

à

Monsieur BECARD Clément
1 place du terreau

10190 MESNIL-SAINT-LOUP

TROYES, le 05/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202402151820-10240120
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 04/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 124.1390 ha à AIX-VILLEMAUR-PÂLIS (10160), FAUX-VILLECERF (10290), MESNIL-SAINT-LOUP (10190), actuellement mises en valeur par L'EARL DE LA SOURCE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202402151820-10240120, est complet à la date du 04/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 04/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BECARD Clément demeurant à MESNIL-SAINT-LOUP a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 124.1390 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	277 ZL 54	0.2570
10190 MESNIL-SAINT-LOUP	000 ZC 4	8.4970
10290 FAUX-VILLECERF	000 YB 15	0.7460
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZH 8	1.4850
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZH 9	1.4890
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZI 18	2.7670
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZI 20	3.2010
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZL 6	4.4880
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZL 18	1.0890
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 2	8.9980
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 3	1.7430
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 7	1.2390
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 8	1.6390
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 9	3.3010
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 10	1.8480
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 11	10.1640
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZN 17	1.7880
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZN 18	3.3850
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZN 19	0.4330
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZN 20	4.6220
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 7	5.3870
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 8	0.3450
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 39	0.0840
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 40	0.4280
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 46	1.6580
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 48	4.5440
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZP 47	1.2380
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZP 1	4.0980
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZP 2	10.0750
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZR 10	5.7370
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZS 8	4.0520
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZT 17	7.7330
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZV 9	1.2830
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZV 19	8.9120
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZV 20	5.3860



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202401191230-10240121
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

Monsieur PRUD'HOM Benjamin
15 Rue de la Fosse Mathieu

10300 MONTGUEUX

TROYES, le 05/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202401191230-10240121
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 04/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 124.1390 ha à AIX-VILLEMAUR-PÂLIS (10160), FAUX-VILLECERF (10290), MESNIL-SAINT-LOUP (10190), actuellement mises en valeur par L'EARL DE LA SOURCE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202401191230-10240121, est complet à la date du 04/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 04/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur PRUD'HOM Benjamin demeurant à MONTGUEUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 124.1390 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZT 17	7.7330
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZH 9	1.4890
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZN 17	1.7880
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZN 20	4.6220
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZI 20	3.2010
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZI 18	2.7670
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 9	3.3010
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZP 1	4.0980
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZR 10	5.7370
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZS 8	4.0520
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZV 20	5.3860
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZV 19	8.9120
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	277 ZL 54	0.2570
10190 MESNIL-SAINT-LOUP	000 ZC 4	8.4970
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 46	1.6580
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 48	4.5440
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 39	0.0840
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZP 47	1.2380
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 3	1.7430
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZP 2	10.0750
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZL 6	4.4880
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZL 18	1.0890
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 2	8.9980
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZN 18	3.3850
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZN 19	0.4330
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZH 8	1.4850
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 8	0.3450
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZV 9	1.2830
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 10	1.8480
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 11	10.1640
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 7	5.3870
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZO 40	0.4280
10290 FAUX-VILLECERF	000 YB 15	0.7460
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 8	1.6390
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZM 7	1.2390



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202403282639-10240122
LRAR n° :

**La Préfète
à**

Monsieur MOCQUART David
5 chemin des vignes
Argentolles

52330 COLOMBEY LES DEUX ÉGLISES

TROYES, le 05/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202403282639-10240122
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 04/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0,6642 ha à LIGNOL-LE-CHÂTEAU (10200), actuellement mises en valeur par le DOMAINE ALEXANDRE BONNET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202403282639-10240122, est complet à la date du 04/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 04/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MOCQUART David demeurant à COLOMBEY LES DEUX ÉGLISES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6642 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 LIGNOL-LE-CHÂTEAU	000 ZL 9	0.1749
10200 LIGNOL-LE-CHÂTEAU	000 ZL 80	0.1927
10200 LIGNOL-LE-CHÂTEAU	000 ZL 81	0.2966



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404062811-10240124
LRAR n° :

La Préfète

à

EARL LE CLOSEAU
6 grande rue

10210 CHASEREY

TROYES, le 12/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404062811-10240124
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 06/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 80.2840 ha à BERNON (10130), COUSSEGREY (10210), LIGNIÈRES (10130), MAROLLES-SOUS-LIGNIÈRES (10130), actuellement mises en valeur par monsieur LÉBOUDEC Thibault Gérard. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404062811-10240124, est complet à la date du 06/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL LE CLOSEAU demeurant à CHASEREY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 80.2840 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10210 COUSSEGREY	000 ZB 14	10.8710
10210 COUSSEGREY	000 ZM 15	3.4142
10210 COUSSEGREY	000 ZM 85	0.4070
10130 LIGNIÈRES	000 ZC 134	1.7200
10210 COUSSEGREY	000 ZA 41	0.0890
10210 COUSSEGREY	000 ZA 42	0.5080
10210 COUSSEGREY	000 ZA 43	0.9740
10210 COUSSEGREY	000 ZA 45	0.3650
10210 COUSSEGREY	000 ZA 46	0.4540
10210 COUSSEGREY	000 ZP 52	4.3171
10210 COUSSEGREY	000 ZP 53	3.7872
10210 COUSSEGREY	000 ZW 41	1.5000
10130 LIGNIÈRES	000 ZI 158	0.7780
10130 BERNON	000 ZP 14	0.2197
10210 COUSSEGREY	000 ZC 2	0.6600
10210 COUSSEGREY	000 ZL 8	2.4952
10210 COUSSEGREY	000 ZL 33	0.6350
10210 COUSSEGREY	000 ZL 34	2.3525
10210 COUSSEGREY	000 ZM 28	2.5120
10210 COUSSEGREY	000 ZM 29	2.6754
10210 COUSSEGREY	000 ZP 35	2.9150
10210 COUSSEGREY	000 ZS 9	0.1730
10210 COUSSEGREY	000 ZS 10	4.3398
10210 COUSSEGREY	000 ZS 11	0.3890
10130 BERNON	000 ZR 31	0.6070
10210 COUSSEGREY	000 ZL 7	0.8110
10130 BERNON	000 ZP 13	1.7355
10210 COUSSEGREY	000 ZR 6	1.6535
10210 COUSSEGREY	000 ZP 69	0.1330
10210 COUSSEGREY	000 ZP 61	4.9709
10210 COUSSEGREY	000 ZL 6	2.7557
10210 COUSSEGREY	000 ZO 2	0.4475
10130 BERNON	000 ZR 32	1.9399
10210 COUSSEGREY	000 ZM 65	0.9141
10210 COUSSEGREY	000 ZM 76	0.8400
10210 COUSSEGREY	000 ZO 1	1.8307
10210 COUSSEGREY	000 ZM 30	0.6100

10130 LIGNIÈRES	000 ZC 172	1.1058
10130 LIGNIÈRES	000 ZC 171	0.1099
10130 LIGNIÈRES	000 ZC 181	1.1338
10130 LIGNIÈRES	000 ZI 156	0.4200
10130 MAROLLES-SOUS-LIGNIÈRES	000 ZK 5	0.0092
10130 MAROLLES-SOUS-LIGNIÈRES	000 ZK 6	1.9041
10130 MAROLLES-SOUS-LIGNIÈRES	000 ZK 8	0.3853
10130 MAROLLES-SOUS-LIGNIÈRES	000 ZK 28	3.9378
10210 COUSSEGREY	000 ZM 134	0.3602
10210 COUSSEGREY	000 ZD 34	3.1180



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404082858/10240125-001
LRAR n° :

La Préfète

à

Monsieur HANSSENS Quentin
11 rue de moirey

10190 DIERREY-SAINT-JULIEN

TROYES, le 12/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404082858/10240125-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 11/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 11.3844 ha à DIERREY-SAINT-PIERRE (10190), actuellement mises en valeur par madame VELUT Georgette et monsieur VELUT Michel. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404082858/10240125-001, est complet à la date du 11/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 11/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur HANSSENS Quentin demeurant à DIERREY-SAINT-JULIEN a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 11.3844 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10190 DIERREY-SAINT-PIERRE	000 ZT 8	2.0520
10190 DIERREY-SAINT-PIERRE	000 YA 1	6.9890
10190 DIERREY-SAINT-PIERRE	000 ZY 52	0.6550
10190 DIERREY-SAINT-PIERRE	000 ZY 51	0.3850
10190 DIERREY-SAINT-PIERRE	000 AB 21	0.7756
10190 DIERREY-SAINT-PIERRE	000 AB 20	0.4798
10190 DIERREY-SAINT-PIERRE	000 ZY 11	0.0260
10190 DIERREY-SAINT-PIERRE	000 ZY 10	0.0220



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404102902-10240126
LRAR n° :

La Préfète

à

Monsieur BELLOT Joël
Ferme de la Mi-voie

10210 CHAOURCE

TROYES, le 12/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404102902-10240126
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 10/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4.3826 ha à CHAOURCE (10210), actuellement mises en valeur par BELLOT Maurice. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404102902-10240126, est complet à la date du 10/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 10/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BELLOT Joël demeurant à CHAOURCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.3826 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10210 CHAOURCE	000 0B 216	1.9958
10210 CHAOURCE	000 0B 325	1.5689
10210 CHAOURCE	000 0D 320	0.2306
10210 CHAOURCE	000 0D 321	0.2292
10210 CHAOURCE	000 0E 1182	0.3581



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202403282628-10240128
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Monsieur ROBERT Paul-Antoine
7, chemin de nuisement

10110 MERREY-SUR-ARCE

TROYES, le 17/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202403282628-10240128
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 12/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1572 ha à VOIGNY (10200), actuellement mises en valeur par monsieur BEAU Alain. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202403282628-10240128, est complet à la date du 12/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur ROBERT Paul-Antoine demeurant à MERREY-SUR-ARCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1572 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 VOIGNY	000 ZC 31	0.1572



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404122928-10240129
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

Madame BREHAUDAT Léa Christine
10 rue Paillot de Montabert

10000 TROYES

TROYES, le 17/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404122928-10240129
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 12/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 122.8714 ha à FONTVANNES (10190), MACEY (10300), RUMILLY-LÈS-VAUDES (10260), SAINTE-SAVINE (10300), actuellement mises en valeur par la SCEA CAMLEA. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404122928-10240129, est complet à la date du 12/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame BREHAUDAT Léa Christine demeurant à TROYES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 122.8714 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10190 FONTVANNES	000 ZW 9	9.8050
10190 FONTVANNES	000 ZW 13	0.1828
10260 RUMILLY-LÈS-VAUDES	000 ZL 14	0.6740
10260 RUMILLY-LÈS-VAUDES	000 ZL 15	12.2380
10260 RUMILLY-LÈS-VAUDES	000 ZL 37	0.4770
10260 RUMILLY-LÈS-VAUDES	000 ZH 15	9.6090
10300 MACEY	000 ZK 47	2.3040
10190 FONTVANNES	000 ZW 7	10.1349
10190 FONTVANNES	000 ZW 6	10.4641
10190 FONTVANNES	000 ZP 9	0.0502
10190 FONTVANNES	000 ZP 10	3.2697
10190 FONTVANNES	000 ZP 20	4.8333
10190 FONTVANNES	000 ZP 22	7.4799
10190 FONTVANNES	000 ZO 2	8.5387
10190 FONTVANNES	000 ZS 29	5.2536
10190 FONTVANNES	000 ZO 3	4.5268
10190 FONTVANNES	000 ZP 21	10.3799
10300 MACEY	000 ZL 15	2.9900
10300 MACEY	000 ZK 1	1.5800
10300 MACEY	000 ZK 6	0.8110
10300 SAINTE-SAVINE	000 ZS 28	5.4202
10300 MACEY	000 C 218	0.2379
10300 MACEY	000 C 232	0.1252
10300 MACEY	000 OE 72	0.1167
10300 MACEY	000 OE 98	0.1007
10300 MACEY	000 OF 130	0.2023
10300 MACEY	000 OF 132	0.2552
10300 MACEY	000 OF 186	0.5567
10300 MACEY	000 OF 198	1.6252
10300 MACEY	000 OF 189	0.2041
10300 MACEY	000 OF 193	0.4516
10300 MACEY	000 OF 196	0.0519
10300 MACEY	000 OF 199	0.4037
10300 MACEY	000 OF 201	0.1712
10300 MACEY	000 OF 208	0.0973
10300 MACEY	000 OF 214	0.2129
10300 MACEY	000 OF 260	0.2131

10300 MACEY	000 OF 381	0.2128
10300 MACEY	000 OF 383	0.2205
10300 MACEY	000 OF 384	0.1534
10300 MACEY	000 OF 418	0.1427
10300 MACEY	000 OF 420	0.3053
10300 MACEY	000 OF 431	0.2150
10300 MACEY	000 OF 432	0.7673
10300 MACEY	000 OF 434	0.1389
10300 MACEY	000 OF 437	0.8467
10300 MACEY	000 OF 439	0.0857
10300 MACEY	000 OF 459	0.9815
10300 MACEY	000 OF 462	0.3222
10300 MACEY	000 OF 468	0.3522
10300 MACEY	000 OG 142	1.3833
10300 MACEY	000 OH 238	0.4187
10300 MACEY	000 OF 187	0.2774



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202403072207-10240130
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Monsieur DARNET Marc Regis Jean-Pierre
15 Route de Juzanvigny

10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE

TROYES, le 23/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202403072207-10240130
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 16/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 110.0503 ha à HAMPIGNY (10500), JUZANVIGNY (10500), MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE (10500), VALLENTIGNY (10500), VILLERET (10330), actuellement mises en valeur par la SCEA DE LA GUILLOTIERE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202403072207-10240130, est complet à la date du 17/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 17/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur DARNET Marc Regis Jean-Pierre demeurant à MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 110.0503 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10500 HAMPIGNY	000 AB 108	0.9364
10500 HAMPIGNY	000 ZH 81	0.1680
10500 HAMPIGNY	000 ZH 82	0.2340
10500 HAMPIGNY	000 ZH 113	0.0470
10500 HAMPIGNY	000 ZH 182	0.1174
10500 JUZANVIGNY	000 ZC 4	0.8870
10500 JUZANVIGNY	000 ZC 5	1.0500
10500 JUZANVIGNY	000 ZC 6	5.4290
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 AB 95	0.4940
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 AB 144	0.1490
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE 0	000 ZA 9	0.9680
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 13	0.0320
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 14	1.3300
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 15	0.2730
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 16	0.6940
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 17	0.5370
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNe	000 ZA 23	2.3580
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 24	2.2800
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 52	0.5760
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 55	6.4920
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 57	0.3210
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 58	2.0210
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 65	3.1700
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 97	0.9164

10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 4	5.1580
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 18	1.5220
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 5	0.8600
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 19	5.7540
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 8	0.4350
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 41	0.3410
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 60	1.4300
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 61	4.5460
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 62	1.3360
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 63	1.5170
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 64	0.9780
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 75	1.9000
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 76	0.4500
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 73	0.9880
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 93	0.1447
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZC 2	2.6760
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZD 10	0.9960
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZE 3	2.2640
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZE 4	0.7800
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZE 49	0.5990
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZE 50	0.2750
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZE 55	3.7520
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZE 69	0.0130
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZE 70	0.0200
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZE 71	0.0380

10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZH 18	1.6600
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZH 35	5.7400
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZH 20	8.2800
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZH 31	0.9160
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZH 37	0.0920
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZH 38	0.3540
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZH 52	5.7560
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZH 62	1.5000
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZH 63	0.0785
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZH 71	0.0676
10500 VALLENTIGNY	000 ZA 58	0.7940
10500 VALLENTIGNY	000 ZC 9	2.0300
10500 VALLENTIGNY	000 ZC 86	1.0720
10500 VALLENTIGNY	000 ZC 87	0.3471
10500 VALLENTIGNY	000 ZC 111	3.5360
10500 VALLENTIGNY	000 ZH 40	1.9770
10500 VALLENTIGNY	000 ZI 129	0.1060
10500 VALLENTIGNY	000 ZI 156	1.9100
10500 VALLENTIGNY	000 ZI 211	1.9833
10500 VALLENTIGNY	000 ZK 1	0.2680
10330 VILLERET	000 OB 177	0.3453
10330 VILLERET	000 OB 179	0.1686
10500 VALLENTIGNY	000 ZH 111	0.6911
10500 VALLENTIGNY	000 ZH 110	0.1249



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202403012105-10240131
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète
à

Monsieur DARNET Marc Regis Jean-Pierre
15 Routé de Juzanvigny

10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE

TROYES, le 19/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202403012105-10240131
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 16/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 195.1070 ha à BRIENNE-LE-CHÂTEAU (10500), CHAVANGES (10330), COURCELLES-SUR-VOIRE (10500), HAMPIGNY (10500), JUZANVIGNY (10500), MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE (10500), MONTMORENCY-BEAUFORT (10330), VALLENTIGNY (10500), VILLERET (10330), actuellement mises en valeur par la SCEA DE LA CROISETTE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202403012105-10240131, est complet à la date du 16/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur DARNET Marc Regis Jean-Pierre demeurant à MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 195.1070 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10500 BRIENNE-LE-CHÂTEAU	000 ZC 8	0.9880
10500 BRIENNE-LE-CHÂTEAU	000 ZC 47	4.8840
10330 CHAVANGES	000 YE 46	2.2587
10500 COURCELLES-SUR-VOIRE	000 ZH 8	0.0710
10500 COURCELLES-SUR-VOIRE	000 ZH 9	0.0485
10500 COURCELLES-SUR-VOIRE	000 ZH 10	0.0386
10500 COURCELLES-SUR-VOIRE	000 ZH 11	0.0110
10500 HAMPIGNY	000 ZA 71	1.1540
10500 HAMPIGNY	000 ZA 72	0.5200
10500 HAMPIGNY	000 ZA 88	3.2800
10500 JUZANVIGNY	000 ZA 18	0.3720
10500 JUZANVIGNY	000 ZD 5	1.0120
10500 JUZANVIGNY	000 ZD 109	3.0440
10500 JUZANVIGNY	000 ZD 110	2.4380
10500 JUZANVIGNY	000 ZD 111	2.1970
10500 JUZANVIGNY	000 ZD 1	0.0320
10500 JUZANVIGNY	000 ZD 3	0.1240
10500 JUZANVIGNY	000 ZD 4	0.3420
10500 JUZANVIGNY	000 ZH 19	1.4490
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 3	1.6740
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE 0	000 ZA 7	0.1700
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE 0	000 ZA 8	3.6490
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 40	1.3740
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 41	1.0560
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 42	3.9800
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 65	6.1800
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 72	1.3640

10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 98	0.1132
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 99	0.0567
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 101	0.1133
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 2	2.0240
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 29	1.3260
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 20	6.6000
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 30	0.2070
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 28	2.4260
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 77	0.0600
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZC 1	2.4700
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZC 23	7.9810
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZC 24	3.8470
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZC 25	3.5710
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZC 30	2.3280
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZC 31	7.6240
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZE 6	2.2400
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZE 7	2.5640
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZE 19	0.0120
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZE 41	0.1230
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZH 31	1.5600
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZH 39	2.2240
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZH 34	0.6870
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZH 48	1.9820
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZH 40	2.7640
10330 MONTMORENCY-BEAUFORT	000 ZB 30	6.3050

10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZB 31	3.1808
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZB 32	0.5691
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZC 14	3.0316
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZC 15	2.0295
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZC 16	2.1330
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZD 13	3.5036
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZE 3	5.3594
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZE 4	3.0086
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZH 2	1.2960
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZH 3	1.3662
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZH 44	2.0103
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZH 88	0.5946
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZH 107	0.3602
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZH 108	0.2726
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZK 63	3.1636
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZL 8	4.0125
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZL 9	2.7306
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZL 10	1.6357
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZL 11	1.1055
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZL 12	5.3469
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZL 19	1.9216
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZL 20	4.5442
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZL 21	5.3289
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZM 7	2.9591
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZN 8	2.4970

10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZO 7	3.9035
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZO 8	3.1892
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZO 9	2.6488
10330 MONTMORENCY- BEAUFORT	000 ZO 10	2.6944
10500 VALLENTIGNY	000 ZH 69	0.0320
10330 VILLERET	000 ZB 34	4.2061
10330 VILLERET	000 ZC 5	2.2745
10330 VILLERET	000 ZC 8	0.3224
10330 VILLERET	000 ZC 9	1.1309
10330 VILLERET	000 ZC 10	1.1950
10330 VILLERET	000 ZC 72	1.8001
10500 BRIENNE-LE-CHÂTEAU	000 ZC 6	1.6260
10500 BRIENNE-LE-CHÂTEAU	000 ZC 7	1.2040



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202402221967/10240132-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

Monsieur DARNET Marc
15 Route de Juzanvigny

10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE

TROYES, le 19/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202402221967-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 19/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 170.6917 ha à HAMPIGNY (10500), LENTILLES (10330), MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE (10500), VALLENTIGNY (10500), actuellement mises en valeur par la SCEA SACA. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202402221967/10240132-001, est complet à la date du 19/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur DARNET Marc demeurant à MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 170.6917 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10500 VALLENTIGNY	000 ZI 126	2.3500
10500 VALLENTIGNY	000 ZI 205	1.1905
10500 VALLENTIGNY	000 ZI 204	0.0155
10500 VALLENTIGNY	000 ZI 155	3.8660
10500 VALLENTIGNY	000 ZI 146	2.4420
10500 VALLENTIGNY	000 ZI 127	0.8680
10500 VALLENTIGNY	000 ZI 102	2.0700
10500 VALLENTIGNY	000 ZI 100	3.8520
10500 VALLENTIGNY	000 ZI 99	5.3000
10500 VALLENTIGNY	000 ZI 98	1.4280
10500 VALLENTIGNY	000 ZI 47	1.3660
10500 VALLENTIGNY	000 ZI 46	5.8420
10500 VALLENTIGNY	000 ZH 67	0.5860
10500 VALLENTIGNY	000 ZH 66	1.8200
10500 VALLENTIGNY	000 ZE 62	0.2560
10500 VALLENTIGNY	000 ZE 61	0.1280
10500 VALLENTIGNY	000 ZE 60	0.0840
10500 VALLENTIGNY	000 ZD 2	1.4820
10500 VALLENTIGNY	000 ZD 1	0.3480
10500 VALLENTIGNY	000 ZC 59	0.8820
10500 VALLENTIGNY	000 ZB 55	3.3480
10500 HAMPIGNY 0	000 ZH 55	2.3670
10500 HAMPIGNY	000 ZH 5	5.1040
10500 HAMPIGNY	000 ZB 112	1.5960
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZE 12	7.1370
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZE 11	3.3250
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZE 10	3.8460
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 74	2.8590
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 71	0.1440
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 69	4.5020
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZB 67	6.4940

10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 19	3.3710
10500 MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	000 ZA 18	1.0280
10500 VALLENTIGNY	000 ZM 33	1.1275
10500 VALLENTIGNY	000 ZK 62	0.6600
10500 VALLENTIGNY	000 ZK 38	3.4060
10500 VALLENTIGNY	000 ZK 11	2.0560
10500 VALLENTIGNY	000 ZK 10	2.0280
10500 HAMPIGNY	000 ZH 54	2.1200
10500 HAMPIGNY	000 ZH 53	2.3350
10500 HAMPIGNY	000 ZH 13	7.6580
10500 HAMPIGNY	000 ZH 6	10.3680
10500 HAMPIGNY	000 ZE 72	1.2840
10500 HAMPIGNY	000 ZE 75	1.6000
10500 HAMPIGNY	000 ZE 74	0.5940
10500 HAMPIGNY	000 ZE 73	0.0920
10500 VALLENTIGNY	000 ZN 6	4.1400
10500 VALLENTIGNY	000 ZM 155	4.2700
10500 HAMPIGNY	000 ZE 71	2.4240
10500 HAMPIGNY	000 ZE 35	2.1820
10500 HAMPIGNY	000 ZE 34	2.1950
10500 HAMPIGNY	000 ZE 33	3.4390
10500 HAMPIGNY	000 ZC 77	4.0050
10500 HAMPIGNY	000 ZC 76	1.5590
10500 HAMPIGNY	000 ZC 44	1.6080
10500 HAMPIGNY	000 ZC 37	4.3100
10500 HAMPIGNY	000 ZA 98	0.1640
10500 HAMPIGNY	000 ZA 95	1.5920
10500 HAMPIGNY	000 ZA 92	1.6300
10500 HAMPIGNY	000 ZA 65	5.0280
10500 HAMPIGNY	000 ZA 64	0.6440
10500 HAMPIGNY	000 ZA 39	2.9940
10500 HAMPIGNY	000 ZA 22	6.4370
10500 HAMPIGNY	000 ZA 21	1.0700
10500 HAMPIGNY	000 ZA 20	4.0600
10330 LENTILLES	000 ZE 84	0.3152



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404162973-10240133
LRAR n° :

**La Préfète
à**

**EARL CMC BAGUET
1 voie des craons**

10180 SAINT-BENOÎT-SUR-SEINE

TROYES, le 23/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404162973-10240133
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 19/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 14.7686 ha à MERGEY (10600), actuellement mises en valeur par monsieur BRIET Jean. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404162973-10240133, est complet à la date du 19/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL CMC BAGUET demeurant à SAINT-BENOÎT-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 14.7686 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10600 MERGEY	000 ZR 28	6.3290
10600 MERGEY	000 ZR 29	0.3311
10600 MERGEY	000 ZR 8	0.1283
10600 MERGEY	000 ZR 78	0.4410
10600 MERGEY	000 ZR 79 (A)	0.0975
10600 MERGEY	000 ZR 79 (B)	0.0995
10600 MERGEY	000 ZO 2	6.2347
10600 MERGEY	000 ZO 3 (J)	0.2342
10600 MERGEY	000 ZO 3 (K)	0.1172
10600 MERGEY	000 ZO 4 (J)	0.5040
10600 MERGEY	000 ZO 4 (K)	0.2521



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 10240134
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète
à

Madame DELINE MANNOURY Liana
2 rue du bois

10250 NEUVILLE SUR SEINE

TROYES, le 26/03/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 10240134
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans mes services le 19/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0,6291 ha à GYE SUR SEINE (10250), actuellement mises en valeur par monsieur DELINE MANNOURY Justin. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 10240134, est complet à la date du 19/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame DELINE MANNOURY Liana demeurant à NEUVILLE SUR SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0,6291 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10250 GYE SUR SEINE	000 ZP 71	0.6291



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404223097-10240136
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Monsieur DOYEN Laurent Jean-Pierre
6 route de la louviere

10260 FOUCHÈRES

TROYES, le 23/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404223097-10240136
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 23/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.8015 ha à CELLES-SUR-OURCE (10110), POLISOT (10110), actuellement mises en valeur par madame DOYEN Fabienne. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404223097-10240136, est complet à la date du 23/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur DOYEN Laurent Jean-Pierre demeurant à FOUCHÈRES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.8015 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZC 99 (J)	0.0168
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZC 99 (K)	0.0672
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZC 100 (J)	0.0728
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZC 100 (K)	0.2912
10110 POLISOT	000 OB 2188	0.1345
10110 POLISOT	000 OB 2190	0.2190



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202401080963/10240137-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

SCEA DE LA VALLEE
rue de la chevre
la coudre

89570 SORMERY

TROYES, le 23/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202401080963/10240137-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 21/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4.5380 ha à BÉRULLE (10160), actuellement mises en valeur par monsieur ANTOINE Luc. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202401080963:10240137-001, est complet à la date du 21/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 21/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA DE LA VALLEE demeurant à SORMERY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.5380 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10160 BÉRULLE	000 ZH 20	4.5380



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404112903-10240138
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Monsieur LEBON Francis René Henri
5 rue cerclee

10140 MAGNY-FOUCHARD

TROYES, le 25/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404112903-10240138
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 22/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 39.9924 ha à MAGNY-FOUCHARD (10140), VAUCHONVILLIERS (10140), actuellement mises en valeur par l'EARL MAREY ANDRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404112903-10240138, est complet à la date du 22/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur LEBON Francis René Henri demeurant à MAGNY-FOUCHARD a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 39.9924 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZK 1	18.0103
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZK 12	3.2890
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZR 80	9.2892
10140 VAUCHONVILLIERS	000 ZA 1	0.0747
10140 VAUCHONVILLIERS	000 ZE 15	9.3292



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202403192436-10240139
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

SAS MASSIGNET
16 rue de la Lochère

10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE

TROYES, le 25/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202403192436-10240139
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 22/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.7500 ha à BLIGNY (10200), actuellement mises en valeur par l'EARL LAVAL YVES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202403192436-10240139, est complet à la date du 22/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SAS MASSIGNET demeurant à CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.7500 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 BLIGNY	000 ZM 11	1.7500



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404092870-10240140
LRAR n° :

La Préfète

à

SCEA HENRY FRERES
17 rue d'arcis

10700 SALON

TROYES, le 25/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404092870-10240140
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 23/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 5.5446 ha à SALON (10700), actuellement mises en valeur par monsieur LEFORT Gérard. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404092870-10240140, est complet à la date du 23/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA HENRY FRERES demeurant à SALON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.5446 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10700 SALON	000 0B 14	0.2138
10700 SALON	000 0B 15	0.0340
10700 SALON	000 0V 46	2.7704
10700 SALON	000 ZH 20	2.0377
10700 SALON	000 0B 13	0.1478
10700 SALON	000 0V 22	0.3409



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404233119-10240141
LRAR n° :

La Préfète

à

GAEC SORET-DEVAUX
rue de rizaucourt

10200 COLOMBÉ-LE-SEC

TROYES, le 25/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404233119-10240141
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 24/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1249 ha à MEURVILLE (10200), actuellement mises en valeur par madame BORDE Régine. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404233119-10240141, est complet à la date du 24/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Le GAEC SORET-DEVAUX demeurant à COLOMBÉ-LE-SEC a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1249 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 MEURVILLE	000 0E 797	0.0647
10200 MEURVILLE	000 0E 798	0.0602



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404243133-10240142
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

SCEA DE BEAULIEU
ferme de beaulieu

10170 DROUPT-SAINT-BASLE

TROYES, le 25/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404243133-10240142
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 24/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 6.0260 ha à NOZAY (10700), actuellement mises en valeur par madame THOMAS Marie-josephe. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404243133-10240142, est complet à la date du 24/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA DE BEAULIEU demeurant à DROUPT-SAINTE-BASLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 6.0260 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10700 NOZAY	000 ZL 19	0.1100
10700 NOZAY	000 ZL 20	5.9160



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404243146-10240144
LRAR n° :

La Préfète

à

SCEA DE LA VARENNE
10 route de colombey

52110 BOUZANCOURT

TROYES, le 13/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404243146
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 24/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 89.2200 ha à BRÉVONNES (10220), actuellement mises en valeur par monsieur LESEUR Xavier. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404243146-10240144, est complet à la date du 24/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA DE LA VARENNE demeurant à BOUZANCOURT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 89.2200 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10220 BRÉVONNES	000 ZK 1	2.4300
10220 BRÉVONNES	000 ZK 2	6.4800
10220 BRÉVONNES	000 OD 133	7.7700
10220 BRÉVONNES	000 OD 224	12.3000
10220 BRÉVONNES	000 OD 218	0.5800
10220 BRÉVONNES	000 ZH 16	0.4600
10220 BRÉVONNES	000 ZH 10	1.0000
10220 BRÉVONNES	000 ZH 4	0.6100
10220 BRÉVONNES	000 ZK 7	15.4200
10220 BRÉVONNES	000 ZH 14	22.1200
10220 BRÉVONNES	000 ZE 21	10.7400
10220 BRÉVONNES	000 ZI 8	9.3100



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404223091/1024145-001
LRAR n° :

La Préfète
à

EARL BEUVE
1 chemin des carres

10270 BOURANTON

TROYES, le 07/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404223091/1024145-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 25/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12.3077 ha à BOURANTON (10270), CRENEY-PRÈS-TROYES (10150), VILLECHÉTIF (10410), actuellement mises en valeur par monsieur BROCARD Herve, GRAVELLE Jean-Louis. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404223091/10240145-001, est complet à la date du 25/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 25/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL BEUVE demeurant à BOURANTON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 12.3077 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10270 BOURANTON	000 ZM 42	0.5661
10270 BOURANTON	000 ZM 41	4.3416
10150 CRENEY-PRÈS-TROYES	000 ZS 22	4.9900
10150 CRENEY-PRÈS-TROYES	000 ZO 23	0.5000
10410 VILLECHÉTIF	000 ZK 26	1.8411
10410 VILLECHÉTIF	000 ZK 27	0.0689



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202403292666-10240149
LRAR n° :

La Préfète

à

Monsieur GUILLOT Maxime
4 rue du bois

10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

TROYES, le 16/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202403292666-10240149
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 27/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 224.8342 ha à AIX-VILLEMAUR-PÂLIS (10160), BOEURS-EN-OTHE (89770), CHENEGY (10190), SAINT-MARDS-EN-OTHE (10160), SORMERY (89570), actuellement mises en valeur par la SCEA DE LA BESSELLERIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202403292666-10240149, est complet à la date du 27/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur GUILLOT Maximedemeurant à AIX-VILLEMAUR-PÂLIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 224.8342 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 14 (J)	0.4400
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 14 (K)	0.4400
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 26	4.2860
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 64 (J)	0.3890
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 64 (K)	0.3890
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 22	2.9680
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 23	0.0450
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 60	2.0000
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 OC 1498	0.3485
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 OC 1502	0.1014
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 21 (A)	1.3580
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 21 (B)	0.6460
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 21 (C)	0.5560
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 43 (A)	7.8530
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 43 (B)	0.2800
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 43 (C)	0.3550
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 12 (J)	0.6500
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 12 (K)	0.6500
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 26 (J)	1.5226
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 26 (K)	1.5227
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 26 (L)	1.5227
10160 SAINT-MARDS-EN-OTHE	000 YB 16 (K)	4.6600
10160 SAINT-MARDS-EN-OTHE	000 YB 19	0.1520
10160 SAINT-MARDS-EN-OTHE	000 YB 20	0.1300
10160 SAINT-MARDS-EN-OTHE	000 YB 21	0.2980
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZH 43	1.1990
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 OC 1506	0.4105
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 OC 1576	0.3718
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 OC 1577	0.1155
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 13 (J)	1.5170
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 13 (K)	1.5170
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 18	0.3720
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 27	0.5420
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 29	1.8860

10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 30	0.1340
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 15	0.0370
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 16	0.3450
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 12 (C)	0.2470
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 13	0.4200
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 45	0.3634
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZY 12 (AJ)	1.4895
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZY 12 (AK)	1.4895
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZY 12 (B)	1.0450
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZY 13 (AJ)	2.1716
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZY 13 (AK)	4.6527
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 12 (B)	0.5840
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 OC 1505	0.1992
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 25 (J)	2.2755
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 25 (K)	0.7585
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 5	0.0800
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 26 (J)	1.5592
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 26 (K)	1.5592
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 26 (L)	0.7796
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 29 (J)	0.7216
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 29 (K)	0.7216
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 29 (L)	0.3608
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 46	0.1580
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 37 (J)	5.0836
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 47	0.1790
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 37 (K)	10.1674
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 55	0.7773
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 57	0.9450
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 10 (AJ)	3.7300
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 15	2.5360
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 10 (AK)	3.7300
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 10 (B)	0.0920
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZH 12 (J)	1.7760
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZH 12 (K)	1.7760
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZH 45	10.9780
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZH 47	1.1500
10190 CHENNEGY	000 ZI 40 (A)	0.7100
10190 CHENNEGY	000 ZI 40 (B)	0.7175
10190 CHENNEGY	000 ZI 52	0.1321
10190 CHENNEGY	000 ZI 56	0.1900
10190 CHENNEGY	000 ZI 60 (A)	5.5700
10190 CHENNEGY	000 ZI 60 (B)	1.3332

10190 CHENNEGY	000 ZI 120 (A)	2.0028
10190 CHENNEGY	000 ZI 120 (B)	0.1060
10160 SAINT-MARDS-EN-OTHE	000 ZD 27 (K)	1.4540
89570 SORMERY	000 YA 27	2.9380
89770 BOEURS-EN-OTHE	000 ZL 2	4.5990
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 51	2.5720
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 5	0.4940
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 32 (J)	1.0900
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 32 (K)	1.0900
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 38 (J)	1.3000
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 38 (K)	3.9000
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 38 (L)	1.3000
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 8	0.1250
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZY 11 (J)	2.2960
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZY 11 (K)	4.5920
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 11 (AJ)	1.3715
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 11 (AK)	1.3715
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 11 (AL)	2.7430
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 27 (J)	0.7256
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 27 (K)	0.7256
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 27 (L)	0.3628
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 28 (J)	0.7596
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 28 (K)	0.7596
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 28 (L)	0.3798
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 34 (J)	1.5180
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 34 (K)	0.7590
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 35 (J)	0.7586
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 35 (K)	1.5174
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 68 (A)	0.9834
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 OC 1796	0.0481
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 OC 1799	0.0032
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 17	0.6280
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 10 (J)	1.5740
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 10 (K)	1.5740
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 11 (J)	0.4500
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 11 (K)	0.4500
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 16	0.1840
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 33	0.6240
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 34	1.6880
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 35	0.0440
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 37	0.7020

10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 39 (J)	3.6310
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 39 (K)	3.6310
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 63 (J)	0.2920
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YA 63 (K)	0.2920
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YB 1	0.0500
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 7	0.1630
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 8	0.1610
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 16	0.1100
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 17	1.0560
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 27 (J)	0.8145
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 27 (K)	2.4435
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 25 (J)	0.6670
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 25 (K)	1.3340
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 28	0.1180
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZY 20 (AJ)	2.1010
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZY 20 (AK)	2.1010
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZY 26	1.0550
10160 SAINT-MARDS-EN-OTHE	000 YB 17 (J)	1.9160
10160 SAINT-MARDS-EN-OTHE	000 YB 17 (K)	1.9160
10160 SAINT-MARDS-EN-OTHE	000 ZD 2	2.9960
10160 SAINT-MARDS-EN-OTHE	000 ZD 35 (J)	2.2640
10160 SAINT-MARDS-EN-OTHE	000 ZD 35 (K)	4.5280
10160 SAINT-MARDS-EN-OTHE	000 ZN 15	1.7600
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 1	2.2120
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 2	0.0090
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 YC 3	0.2390
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZH 41	0.2600
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZH 42	0.7520
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZY 2	0.1820
10190 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	000 ZY 3	2.5000
10160 SAINT-MARDS-EN-OTHE	000 ZN 2 (J)	5.1660
10160 SAINT-MARDS-EN-OTHE	000 ZN 2 (K)	10.3320



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202404193041-10240150
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

SARL BELIARD LASSAIGNE
voie du faite

10300 MONTGUEUX

TROYES, le 13/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202404193041-10240150
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 29/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.0861 ha à MONTGUEUX (10300), actuellement mises en valeur par l'Indivision successorale Jean-Marc MIGNOT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202404193041-10240150, est complet à la date du 29/04/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SARL BELIARD LASSAIGNE demeurant à MONTGUEUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.0861 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10300 MONTGUEUX	000 ZT 96	0.2189
10300 MONTGUEUX	000 ZS 23	0.0845
10300 MONTGUEUX	000 ZS 24	0.7827

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°dossier : 51230490

Le Préfet

à

Monsieur RIDOUX Corentin
5 rue Adrien Michel

51160 AVENAY VAL D'OR

Châlons en Champagne, le 21 mai 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé par voie postale le 1^{er} décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0,1202 ha à AY CHAMPAGNE (51150). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro 51230490 – , il est réputé complet à la date du 18 avril 2024. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **18 août 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : RIDOUX Corentin demeurant à Avenay Val d'Or (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0,1202 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51160 AY CHAMPAGNE	B1903	0,0706
	B1898	0,0235
	B1896	0,0167
	B1894	0,0091
	B1901	0,0003

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°dossier : 51230496

Le Préfet

à

Monsieur RIDOUX Laurent
56 avenue Avenay

51160 FONTAINE SUR AY

Châlons en Champagne, le 21 mai 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé par voie postale le 4 décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0,1256 ha à AY CHAMPAGNE (51150). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro 51230496 – , il est réputé complet à la date du 18 avril 2024. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

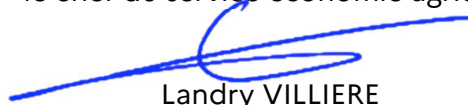
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **18 août 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : RIDOUX Laurent demeurant à Fontaine sur Ay (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0,1256 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51160 AY CHAMPAGNE	B1902	0,1079
	B1899	0,0174
	B1897	0,0303



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202401080965-001
n°dossier : 51240009

Le Préfet

à

Madame MAILLET Fanny
7 rue de la Concorde

51100 REIMS

Châlons en Champagne, le 15 avril 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 8 janvier 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0996 ha à VERZENAY (51360), VERZY (51380), actuellement mises en valeur par Madame MAILLET Françoise. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240009 – logics n° 044202401080965-001, il est réputé complet à la date du **13 mars 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **13 juillet 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MAILLET Fanny demeurant à REIMS (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0996 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51360 VERZENAY	000 AO 199	0.0194
51380 VERZY	000 AP 5	0.0802



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202401281417
n°dossier : 51240036

**Le Préfet
à**

GERARD YANNICK
14 rue de Toscane

49000 ANGERS

Châlons-en-Champagne, le 18/03/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/01/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 46.6851 ha à BARBONNE-FAYEL (51120), FONTAINE-DENIS-NUISY (51120), SAINT-QUENTIN-LE-VERGER (51120), VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE (51120), actuellement mises en valeur par GERARD Germain et Josette. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation dans une société sans apport de surface, il est enregistré sous le numéro 51240036– logics n° 044202401281417, il est réputé complet à la date du **11 mars 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 11/07/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GERARD YANNICK demeurant à ANGERS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 46.6851 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires	
51120 SAINT- QUENTIN-LE-VERGER	000 ZK 14	4.1380	GERARD Pascal GERARD Germain et Josette	
	000 ZK 23	3.6562		
	000 ZI 3	5.2250		
	000 OB 630	1.3500	GERARD Thierry GERARD Germain et Josette	
	000 ZK 22	0.8018		
	000 ZK 12	7.4490		
	000 ZK 10	3.9150		
	000 ZK 11	1.9650		
	000 OB 80	0.3777		
	51120 FONTAINE- DENIS-NUISY	000 OB 74	1.9790	GERARD Yannick GERARD Germain et Josette
		000 OB 73	0.4874	
		000 ZC 8	0.0450	
		000 ZB 27	0.1560	
51120 VILLENEUVE- SAINT-VISTRE-ET- VILLEVOTTE	000 ZB 28	1.7700		
	000 ZA 26	10.7520		
51120 BARBONNE- FAYEL	000 ZK 13	1.3060	GERARD Pascal GERARD Germain et Josette	
	000 ZK 14	1.3120		

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202312240766
n°dossier : 51240041

**Le Préfet
à**

DIDION SANDRINE JACQUELINE
1 PLACE DU PETIT MARAIS

51170 BOULEUSE

Châlons-en-Champagne, le 08/03/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 29/01/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 22.4453 ha à CRUGNY (51170), SERZY-ET-PRIN (51170), actuellement mises en valeur par MARCHAND XAVIER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro 51240041–logics n° 044202312240766, il est réputé complet à la date du **07/03/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/07/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : DIDION SANDRINE JACQUELINE demeurant à BOULEUSE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 22.4453 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51170 CRUGNY	000 ZH 17	6.2371	TONY Georges
	000 ZH 88	3.1520	TONY Georges et Jean-Michel
	000 ZH 86	0.6410	MARCHAND Catherine
	000 ZH 87	2.9420	
	000 ZH 115	2.4369	
	000 ZD 5	6.1070	
51170 SERZY-ET-PRIN	000 ZH 88	0.3115	MARCHAND Catherine
	000 ZH 44	0.3734	
	000 ZH 46	0.2444	

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202312200707-001
n°dossier : 51240049

**Le Préfet
à**

GASPARD Marion
16 route d'Avenay

51160 GERMAINE

Châlons-en-Champagne, le 11/03/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 01/02/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1024 ha à OEUILLY (51480), actuellement mises en valeur par GASPARD RICHARD MAURICE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro 51240049 – logics n° 044202312200707-001, il est réputé complet à la date du **06/03/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.


À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/07/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GASPARD Marion demeurant à GERMAINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1024 ha.

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha	Propriétaire
51480 OEUILLY	000 AE 352	0.1024	GASPARD Marion

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202401311491-001
n°dossier : 51240050

**Le Préfet
à**

GASPARD Eva
16 route d'Avenay

51160 GERMAINE

Châlons-en-Champagne, le 11/03/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 01/02/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1024 ha à OEUILLY (51480), actuellement mises en valeur par GASPARD RICHARD MAURICE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro 51240050–logics n° 044202401311491-001, il est réputé complet à la date du **06/03/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/07/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GASPARD Eva demeurant à GERMAINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1024 ha.

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha	Propriétaire
51480 OEUILLY	000 AE 353	0.1024	GASPARD Eva



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403012109
n°dossier : 51240095

Le Préfet

à

Monsieur LEDUCQ Franck
Chemin de Châlons

51510 FAGNIÈRES

Châlons en Champagne, le 15 avril 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 2 mars 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 25.7813 ha à SARRY (51520), actuellement mises en valeur par la SCEA JARDIN D'AVA. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240095 – logics n° 044202403012109, il est réputé complet à la date du **2 mars 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **2 juillet 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LEDUCQ Franck demeurant à FAGNIÈRES (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 25.7813 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51520 SARRY	000 ZB 27	21.1460
	000 ZB 41	4.6353



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403052184
n°dossier : 51240099

Le Préfet

à

Madame BARTHELEMY Laurence
10 rue du Chevalier Cappy

51150 ATHIS

Châlons en Champagne, le 15 avril 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 5 mars 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1082 ha à VAL DE LIVRE (51150), actuellement mises en valeur par Monsieur BARTHELEMY ROGER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240099 – logics n° 044202403052184, il est réputé complet à la date du **5 mars 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **5 juillet 2024**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BARTHELEMY Laurence demeurant à ATHIS(51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1082 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51150 VAL DE LIVRE	000 OB 302 les Hauts Muits	0.0581
	000 AI 157 le Bas du Moulin	0.0501



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403062195
n°dossier : 51240103

Le Préfet

à

Madame MULOT Marie
10 rue du Moulin

51500 CHIGNY-LES-ROSES

Châlons en Champagne, le 15 avril 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 7 mars 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2187 ha à LUDÉS (51500), actuellement mises en valeur par Madame MULOT Karine. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51240103 – logics n° 044202403062195, il est réputé complet à la date du **7 mars 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **7 juillet 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MULOT Marie demeurant à CHIGNY-LES-ROSES (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2187 ha.

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha
51500 LUDES	000 AD 131	0.2187



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403072216
n°dossier : 51240104

Le Préfet

à

Madame AVART Maude
4ter Route d'Epernay

51530 MANCY

Châlons en Champagne, le 15 avril 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 7 mars 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.8189 ha à TAISSY (51500), actuellement mises en valeur par Madame AVART Josseline. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240104 – logics n° 044202403072216, il est réputé complet à la date du **7 mars 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **7 juillet 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : AVART Maude demeurant à MANCY (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.8189 ha.

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha
51500 TAISSY	000 OY 179	0.8189



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403072209
n°dossier : 51240105

Le Préfet

à

EARL BONNARD RAT
45 rue Principale

51150 JUVIGNY

Châlons en Champagne, le 15 avril 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé dans Logics le 8 mars 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 3.7413 ha à JUVIGNY (51150), LA VEUVE (51520), actuellement mises en valeur par Monsieur COLLARD Bruno. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240105 – logics n° 044202403072209, il est réputé complet à la date du **8 mars 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **8 juillet 2024**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL BONNARD RAT demeurant à JUVIGNY (51)
a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.7413 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51150 JUVIGNY	000 YH 58	0.4973
51520 LA VEUVE	000 YN 15	3.2440



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403132304
n°dossier : 51240108

Le Préfet

à

Brisson-Lamotte José
29 rue du Chatel

51320 SOMMESOUS

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le 11/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 13/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 34.3056 ha à GIVRY-LÈS-LOISY (51130), SOULIÈRES (51130), ÉTRÉCHY (51130), actuellement mises en valeur par Loppin Francis. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51240108 – logics n° 044202403132304, il est réputé complet à la date du **13/03/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **13/07/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Brisson-Lamotte José demeurant à SOMMESOUS
a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 34.3056 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 GIVRY-LÈS-LOISY	000 ZE 22	2.1771	GUERIN Françoise
51130 SOULIÈRES	000 ZB 36	1.0140	
51130 ÉTRÉCHY	000 ZB 12	3.1910	
	000 ZB 81	4.8890	
	000 ZC 29	2.0460	
	000 ZC 31	4.7040	
	000 ZC 101	5.1722	
	000 ZC 106	4.7963	
	000 ZE 15	2.2590	
	000 ZE 2	3.1440	
	000 ZC 51	0.9130	GUERIN Julien



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403162381
n°dossier : 51240116

Le Préfet

à

EARL Pasquet
16 Rue de Lancourt

51120 BARBONNE-FAYEL

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le 11/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 16/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0941 ha à OYES (51120), actuellement mises en valeur par Poilvert Isabelle. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240116** – logics n° 044202403162381, il est réputé complet à la date du **16/03/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16/07/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL Pasquet demeurant à BARBONNE-FAYEL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0941 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51120 OYES	000 OZ 718	0.0316	PASQUET Anthony
	000 OZ 720	0.0625	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403092251
n°dossier : 51240117

Le Préfet

à

Monsieur BIERI Stéphane
33 Avenue Saint Vincent
VERTUS

51130 BLANCS-COTEAUX

Châlons en Champagne, le 15 avril 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 17 mars 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 3.6269 ha à BERGÈRES-LÈS-VERTUS (51130), BLANCS-COTEAUX (51130), actuellement mises en valeur par la SCEV BIERI-PERSON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro 51240117 – logics n° 044202403092251, il est réputé complet à la date du **17 mars 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17 juillet 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BIERI Stéphane demeurant à BLANCS-COTEAUX (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.6269 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51130 BERGÈRES-LÈS- VERTUS	000 OC 415	0.0515
	000 OC 416	0.0540
51130 BLANCS- COTEAUX	000 AL 80	0.0971
	000 AL 160	0.0937
	000 AM 1	0.0502
	000 AM 27	0.1077
	000 AM 125	0.1251
	000 AW 163	0.0850
	000 AW 229	0.0444
	000 AX 46	0.0300
	000 AX 47	0.0435
	000 CC 94	0.0886
	000 AL 55	0.0747
	000 AL 162	0.0261
	000 AL 169	0.0192
	000 AL 170	0.1046
	000 AL 171	0.1807
	000 AL 175	0.0812
	000 AL 277	0.3896
	000 AM 126	0.0295
	000 AW 230	0.0232
	000 AY 23	0.2931
	000 CA 85	0.0940
	000 CB 145	0.1304
	000 CC 68	0.1859
	000 CC 71	0.0342
	000 CC 72	0.0528
	000 CC 73	0.1403
	000 CC 79	0.0260
	000 CC 91	0.0812
	000 CC 95	0.1470
	000 CC 96	0.0391
	000 AL 79	0.0350
000 AL 81	0.0237	
000 AX 45	0.0300	
000 AX 48	0.0439	
000 AX 49	0.0254	

	000 AX 267	0.0316
	000 AM 144	0.0578
	000 CC 74	0.0829
	000 AX 234	0.0619
	000 AY 107	0.0755
	000 AL 14	0.0444
	000 AL 32	0.0675
	000 AL 33	0.0237



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403102265
n°dossier : 51240119

Le Préfet

à

Monsieur VATEL Gauthier
4 Rue de la Fontaine

51700 PASSY-GRIGNY

Châlons en Champagne, le 22 avril 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 19 mars 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1595 ha à FESTIGNY (51700), actuellement mises en valeur par l'EARL JMV. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240119 – logics n° 044202403102265, il est réputé complet à la date du 19 mars 2024. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **19 juillet 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : VATEL Gauthier demeurant à PASSY-GRIGNY (51)
a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1595 ha.

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha
51700 FESTIGNY	000 OB 486	0.1595



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403072217
n°dossier : 51240120

Le Préfet

à

RAVILLION-PARELLE
8 RUE DES AUGES DE FLANCOURT

51300 MAISONS-EN-CHAMPAGNE

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le
17/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 19/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 69.7613 ha à MAISONS-EN-CHAMPAGNE (51300), actuellement mises en valeur par GIRAND GILBERT NOEL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240120** – logics n° 044202403072217, il est réputé complet à la date du **19/03/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **19/07/2024**, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : RAVILLION-PARELLE demeurant à MAISONS-EN-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 69.7613 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51300 MAISONS-EN-CHAMPAGNE	000 XC 6	12.0200	RAVILLION Bastien
	000 XC 15	7.1604	
	000 YP 14	19.9749	RAVILLION Claudine RAVILLION Thierry
	000 YR 108	2.0751	GIRAND Denise
	000 XC 23	14.0000	
	000 XC 24	6.1385	GIRAND Gilbert
	000 XC 8	7.7702	
	000 XC 9	0.6222	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403192447
n°dossier : 51240122

Le Préfet

à

CHAMPAGNE CHRISTOPHE PATIS
16 RUE DE L'EGLISE

51480 LA NEUVILLE-AUX-LARRIS

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le
17/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 20/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.9784 ha à CUCHERY (51480), actuellement mises en valeur par MOREAU DENIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240122** – logics n° 044202403192447, il est réputé complet à la date du **20/03/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/07/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : CHAMPAGNE CHRISTOPHE PATIS demeurant à LA NEUVILLE-AUX-LARRIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.9784 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51480 CUCHERY	000 AB 112	0.0198	MOREAU Denis
	000 AB 113	0.0164	
	000 AB 187	0.0259	
	000 AB 255	0.0086	
	000 AB 298	0.0982	
	000 AB 299	0.0482	
	000 AB 302	0.0307	
	000 AB 333	0.0111	
	000 AB 334	0.0186	
	000 AB 379	0.0413	
	000 AB 560	0.0416	
	000 AB 569	0.0238	
	000 AB 655	0.0211	
	000 AB 730	0.0277	
	000 AB 731	0.0159	
	000 AB 733	0.0642	
	000 AB 753	0.0520	
	000 AB 767	0.0159	
	000 AB 978	0.0229	
	000 AB 1238	0.0087	
	000 AB 1319	0.0112	
	000 AB 1322	0.0005	
	000 AB 1323	0.0115	
	000 AB 1477	0.0014	
	000 AB 1481	0.0143	
	000 AB 1483	0.0331	
	000 AB 1494	0.0125	
	000 AB 1504	0.0032	
	000 AB 1564	0.0184	
	000 AB 1567	0.0162	
	000 AB 1569	0.0049	
	000 AC 265	0.0140	
	000 AC 663	0.0093	
000 AC 665	0.0061		
000 AC 666	0.0056		
000 AC 667	0.0066		

000 AC 669	0.0020	FAYE Didier
000 AC 670	0.0015	
000 AC 671	0.0177	
000 AC 672	0.0056	
000 AC 673	0.0058	
000 AC 674	0.0015	
000 AC 675	0.0060	
000 AI 140	0.0159	
000 AI 141	0.0887	
000 AI 192	0.0344	
000 AI 193	0.0249	
000 AI 560	0.0165	
000 OB 123	0.0780	
000 OB 295	0.0339	
000 AB 102	0.0489	
000 AB 160	0.0282	
000 AB 177	0.0344	
000 AB 182	0.0250	
000 AB 183	0.0227	
000 AB 184	0.0480	
000 AB 185	0.0230	
000 AB 186	0.0316	
000 AB 252	0.0297	
000 AB 253	0.0302	
000 AB 254	0.0103	
000 AB 483	0.0137	
000 AB 484	0.0403	
000 AB 488	0.0491	
000 AB 489	0.0348	
000 AB 529	0.0395	
000 AB 530	0.0146	
000 AB 716	0.0204	
000 AB 715	0.0206	
000 AB 732	0.0349	
000 AB 744	0.0503	
000 AB 768	0.0233	
000 AB 934	0.0146	
000 AB 935	0.0724	
000 AB 1213	0.0179	
000 AB 1220	0.0399	
000 AB 1349	0.0221	
000 AB 1503	0.0040	

	000 AB 176	0.0202	
--	------------	--------	--



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403252537
n°dossier : 51240132

Le Préfet

à

SCEA DE LA PRIEUSE
1 IMPASSE DES HAIES

08300 L'ÉCAILLE

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le
17/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 25/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 11.0452 ha à BEZANNES (51430), CHAMPFLEURY (51500), VILLERS-ALLERAND (51500), actuellement mises en valeur par EARL GACOIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51240132 – logics n° 044202403252537, il est réputé complet à la date du **25/03/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **25/07/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DE LA PRIEUSE demeurant à L'ÉCAILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 11.0452 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51430 BEZANNES	000 ZA 23	1.5030	SCEA DE LA PRIEUSE
51500 CHAMPFLEURY	000 ZB 49	6.9522	
51500 VILLERS-ALLERAND	000 OZ 76	2.5900	

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202402181889-001
n°dossier : 51240133

**Le Préfet
à**

EARL HUBERT PANNET
11 rue de tahure
51600 SOUAIN-PERTHES-LÈS-HURLUS

Châlons en Champagne, le 22 avril 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 26 mars 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 41.8270 ha à MARSON (51240), SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE (51240), actuellement mises en valeur par l'EARL PANNET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240133 – logics n° 044202402181889-001, il est réputé complet à la date du **26 mars 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26 juillet 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL HUBERT PANNET demeurant à SOUAIN-PERTHES-LÈS-HURLUS (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 41.8270 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51240 SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE	000 ZA 14	2.4260
	000 ZA 7	8.4080
	000 ZA 9	2.0850
51240 MARSON	000 YH 37	1.7540
	000 YH 19	9.9360
	000 ZN 5	3.3230
	000 ZN 9	1.9710
	000 YE 29	6.4360
	000 ZO 12	4.3450
	000 YH 12	1.1430



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403192437
n°dossier : 51240135

Le Préfet

à

Madame THEVENET Marie
8 D Rue Nicolas de Grigny

51700 PASSY-GRIGNY

Châlons en Champagne, le 22 avril 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 27 mars 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 0.2351 ha à GRAUVES (51190), actuellement mises en valeur par Madame MAILLIARD Françoise. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240135 – logics n° 044202403192437, il est réputé complet à la date du **27 mars 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27 juillet 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : THEVENET Marie demeurant à PASSY-GRIGNY (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2351 ha.

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha
51190 GRAUVES	000 AK 832	0.2351



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403182420
n°dossier : 51240136

Le Préfet

à

EARL AUBRY
25 grande rue
Ferme de bellevue

51330 LA NEUVILLE-AUX-BOIS

Châlons en Champagne, le 22 avril 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 27 mars 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 10.4210 ha à LA NEUVILLE-AUX-BOIS (51330), actuellement mises en valeur par l'EARL PAR DELA ROMAINE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240136 – logics n° 044202403182420, il est réputé complet à la date du **27 mars 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27 juillet 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL AUBRY demeurant à LA NEUVILLE-AUX-BOIS (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 10.4210 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51330 LA NEUVILLE-AUX-BOIS	000 ZK 11	8.6690
	000 ZI 68	1.7520



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403262563
n°dossier : 51240137

**Le Préfet
à**

EARL DE L'ABBAYE
7 Rue Géo Lefèvre
51320 SOMPUIS

Châlons en Champagne, le 22 avril 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 27 mars 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.6298 ha à BERGÈRES-LÈS-VERTUS (51130), BLANCS-COTEAUX (51130), actuellement mises en valeur par l'EARL FLORENT VIARD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240137 – logics n° 044202403262563, il est réputé complet à la date du **27 mars 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27 juillet 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DE L'ABBAYE demeurant à SOMPUIS (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.6298 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51130 BERGÈRES-LÈS- VERTUS	000 OC 31	0.0840
	000 OC 32	0.0940
	000 OD 519	0.1010
51130 BLANCS- COTEAUX	000 AE 70	0.0302
	000 AM 69	0.1008
	000 AN 63	0.0640
	000 AX 113	0.1913
	000 CA 12	0.0426
	000 CA 13	0.0900
	000 CA 14	0.1053
	000 CB 10	0.1200
	000 CC 52	0.0732
	000 CC 53	0.0974
	000 CD 149	0.2949
	000 CD 151	0.0846
	000 CD 209	0.0565



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202402051570-001
n°dossier : 51240138

Le Préfet

à

Monsieur DUPONT Arthur
22 chemin du moulin

51110 POMACLE

Châlons en Champagne, le 22 avril 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 27/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 64.4134 ha à BOURGOGNE-FRESNE (51110), SAULT-SAINT-REMY (08190), actuellement mises en valeur par la SCEA DE LA GELINETTE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240138 – logics n° 044202402051570-001, il est réputé complet à la date du **27 mars 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27 juillet 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : DUPONT Arthur demeurant à POMACLE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 64.4134 ha.

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha
51110 BOURGOGNE-FRESNE	261 ZO 10	23.1309
	261 ZN 7	10.4054
	261 AC 40	0.0268
	261 AC 39	0.3158
	261 ZC 2	14.2605
08190 SAULT-SAINT-REMY	000 ZH 8	6.1490
	000 ZD 5	10.1250

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403222499
n°dossier : 51240140

**Le Préfet
à**

BERTHELEMY David
6 Allée de la Grapille Vertus

51130 BLANCS-COTEAUX

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le
19/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1387 ha à BOUZY (51150), actuellement mises en valeur par berthelemy jean-marie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240140** – logics n° 044202403222499, il est réputé complet à la date du **28/03/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.


À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/07/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : berthelemy david demeurant à BLANCS-COTEAUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1387 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51150 BOUZY	000 AS 265	0.0719	BERTHELEMY Jean-Marie
	000 AE 100	0.0668	

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403222500
n°dossier : 51240141

**Le Préfet
à**

BERTHELEMY MAUD
31 avenue saint-vincent

51130 BLANCS-COTEAUX

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le
19/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1186 ha à AMBONNAY (51150), BOUZY (51150), actuellement mises en valeur par Berthelemy Jean-Marie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro 51240141 – logics n° 044202403222500, il est réputé complet à la date du **28/03/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

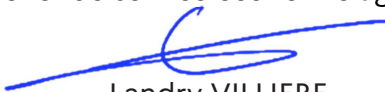
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/07/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BERTHELEMY MAUD demeurant à BLANCS-COTEAUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1186 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51150 BOUZY	000 AM 273	0.0771	BERTHELEMY Jean-Marie
51150 AMBONNAY	000 AE 222	0.0200	
	000 AE 225	0.0072	
	000 AE 226	0.0143	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403262585
n°dossier : 51240142

Le Préfet

à

EARL MOSZKOWICZ
5 RUE DU CALVAIRE

51260 BAGNEUX

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le
19/04/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 60.5730 ha à LA CHAPELLE-LASSON (51260), THAAS (51230), actuellement mises en valeur par EARL SAINT FIACRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51240142 – logics n° 044202403262585, il est réputé complet à la date du **28/03/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/07/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL MOSZKOWICZ demeurant à BAGNEUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 60.5730 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51260 LA CHAPELLE-LASSON	000 ZH 10	9.9850	ROYER Benjamin
	000 ZH 11	1.0610	
	000 ZC 19	1.0000	ROYER Philippe
	000 ZH 9	2.1980	GFA DES MASURES
	000 ZD 7	3.4110	
	000 ZC 20	1.1990	
51230 THAAS	000 YA 8	41.7190	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403282640
n°dossier : 51240143

Le Préfet

à

SCEA DE VAUREFROY
44 route de Mailly

51230 CONNANTRAY-VAUREFROY

Châlons en Champagne, le 22 avril 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28 mars 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 2.2310 ha à CONNANTRAY-VAUREFROY (51230), actuellement mises en valeur par la FERME DE NOTRE DAME DE LA REMISE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240143 – logics n° 044202403282640, il est réputé complet à la date du **28 mars 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28 juillet 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DE VAUREFROY demeurant à CONNANTRAY-VAUREFROY (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.2310 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51230 CONNANTRAY-VAUREFROY	000 ZN 64	0.9650
	000 ZX 14	1.2660



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202402181886
n°dossier : 51240144

Le Préfet

à

SCEA GILLE FRERES
4 chemin de la plaie

51400 MOURMELON-LE-PETIT

Châlons en Champagne, le 6 mai 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé dans Logics le 29 mars 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 114.7464 ha à MOURMELON-LE-PETIT (51400), PROSNES (51400), actuellement mises en valeur par la SCEA DES GRANGETTES, SCEA DU PONT DORE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240144 – logics n° 044202402181886, il est réputé complet à la date du **29 mars 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29 juillet 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA GILLE FRERES demeurant à MOURMELON-LE-PETIT (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 114.7464 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51400 MOURMELON-LE-PETIT	000 ZA 22	16.5810
	000 ZA 18	4.4190
	000 ZH 46	9.0010
	000 ZB 4	6.2980
	000 ZE 123	9.2709
	000 ZH 44	7.8420
	000 ZH 8	4.0780
	000 ZA 37	0.1227
	000 ZI 13	38.8648
000 ZH 45	11.1300	
51400 PROSNES	000 OV 375	7.1390



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404022702
n°dossier : 51240148

Le Préfet

à

Monsieur ROBERT Julien
8 rue de la jaquette

51700 SAINTE-GEMME

Châlons en Champagne, le 6 mai 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 2 avril 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0712 ha à PASSY-GRIGNY (51700), actuellement mises en valeur par Madame BREBANT-ROBERT Laurence. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240148 – logics n° 044202404022702, il est réputé complet à la date du **2 avril 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **2 août 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : ROBERT Julien demeurant à SAINTE-GEMME (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0712 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51700 PASSY-GRIGNY	000 0A 1974	0.0643
	000 0A 1973	0.0039
	000 0A 1972	0.0030



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202402131763-001
n°dossier : 51240150

Le Préfet

à

Monsieur PERSYN Guillaume
6 Grande rue

51160 FONTAINE-SUR-AY

Châlons en Champagne, le 6 mai 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 3 avril 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 242.2001 ha à ATHIS (51150), AY-CHAMPAGNE (51160), FLAVIGNY (51190), LES ISTRES-ET-BURY (51190), OIRY (51530), PLIVOT (51150), POCANCY (51130), SAINT-MARD-LÈS-ROUFFY (51130), TOURS-SUR-MARNE (51150), actuellement mises en valeur par Monsieur LEFEVRE Michel. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240150 – logics n° 044202402131763-001, il est réputé complet à la date du **3 avril 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **3 août 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande		
--	--	--

Dénomination et commune du demandeur : PERSYN Guillaume demeurant à FONTAINE-SUR-AY (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 242.2001 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51160 AY-CHAMPAGNE	000 ZC 47	2.1355
51130 SAINT-MARD-LÈS-ROUFFY	000 ZD 6	10.8440
	000 ZD 5	1.0120
51150 TOURS-SUR-MARNE	000 ZW 13	0.7765
	000 ZW 11	2.2020
	000 ZW 5	1.6290
	000 ZS 59	1.6634
51530 OIRY	000 AB 101	1.4594
	000 OY 67	0.9770
	000 OX 28	3.3370
	000 OZ 9	2.9430
51190 LES ISTRES-ET-BURY	000 ZB 2	2.4770
	000 ZB 39	0.9954
	000 ZB 38	0.3506
	000 ZB 23	4.5960
	000 ZB 22	1.5860
	000 ZB 8	30.2340
	000 ZA 32	17.8001
	000 ZA 30	20.7306
	000 ZA 8	30.9520
	000 OY 11	1.8500
51190 FLAVIGNY	000 OY 116	1.6441
	000 OY 250	2.8993
	000 OY 249	0.0274
	000 ZB 30	1.4990
	000 ZB 28	8.3890
	000 OZ 195	0.0320
	000 OZ 192	5.2380
	000 OZ 169	2.2575
	000 OZ 159	0.5917
	000 OY 104	2.9365
51150 PLIVOT	000 AD 30	2.8031
	000 AA 159	2.3406
	000 AA 25	0.5547
	000 AA 21	1.0187

	000 OZ 101	2.4309
	000 OX 108	7.7520
	000 OW 212	2.3895
	000 OW 165	4.4050
	000 OW 158	5.6380
	000 OW 99	2.0010
	000 OW 71	5.4620
	000 OA 670	1.7851
	000 OA 521	0.5080
51150 ATHIS	000 ZA 63	0.4630
	000 ZA 41	3.7350
51130 POCANCY	000 ZO 14	4.0650
	000 ZO 13	1.3770
	000 ZA 16	2.3700
	000 ZA 1	18.7810
	000 OB 133	0.1950
	000 OA 672	0.5570
	000 OA 671	0.5570
	000 OA 655	2.1506
	000 OA 654	0.7210
	000 OA 653	0.8039
	000 OA 60	0.3910
	000 OA 56	0.1830
	000 OA 54	0.2610
	000 OA 53	0.2140
	000 OA 52	0.2220



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202402151819
n°dossier : 51240153

Le Préfet

à

QUENARDEL Aurélien
7 RUE DE LA PAIX

51220 BRIMONT

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le 06/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 04/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 4.6061 ha à BRIMONT (51220), actuellement mises en valeur par DEMOLIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240153** – logics n° 044202402151819, il est réputé complet à la date du 04/04/2024. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **04/08/2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : QUENARDEL Aurélien demeurant à BRIMONT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.6061 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires	
51220 BRIMONT	000 AD 414	0.1169	MOURLON Monique	
	000 AD 415	0.0064		
	000 AC 114	0.0029		
	000 AD 560	0.0350		
	000 AD 101 (K)	0.0245		
	000 AC 113	0.2935		
	000 AB 54	0.0731		
	000 OY 157	0.0106		
	000 OY 154	0.0349		
	000 OY 137	0.1505		
	000 OY 136	0.1365		
	000 OY 177	0.1404		SCEV DEMOLIN
	000 OY 178	0.1487		SOCIETE CIVILE LES VINS DE MARIE
	000 OY 15	0.1430	FERY Patricia	
	000 OY 14	0.3125	GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DEMOLIN	
	000 OY 54	0.0230		
	000 OY 100	0.1342		
	000 OY 56	0.0760		
	000 AC 130	0.0231		
	000 AC 134	0.0303		
	000 AC 135	0.0502		
	000 AD 45	0.7261		
	000 AD 98	0.3290		
	000 AD 103	0.0552		
	000 AD 298	0.0504		
	000 AD 405	0.0600		
	000 AD 549	0.2270		
	000 OY 99	0.8716		
	000 OY 101	0.3206		



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404062810
n°dossier : 51240157

Le Préfet

à

Madame RAPPALINO Marie
15 boulevard Victor Hugo

83150 BANDOL

Châlons en Champagne, le 6 mai 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 6 avril 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3474 ha à CHOUILLY (51530), CRAMANT (51530), CUIS (51530), VINDEY (51120), actuellement mises en valeur par CASTELLINA ARMELLE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240157 – logics n° 044202404062810, il est réputé complet à la date du **6 avril 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **6 août 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : RAPPALINO Marie demeurant à BANDOL (83) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3474 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51530 CRAMANT	000 AH 305	0.0014
51530 CHOUILLY	000 AK 112	0.1751
51530 CUIS	000 OC 514	0.0469
51120 VINDEY	000 AL 345	0.1240



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202402241994
n°dossier : 51240158

Le Préfet

à

Madame FORGET Mathilde
15 Rue des Oseraies

51110 WARMERIVILLE

Châlons en Champagne, le 6 mai 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 8 avril 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1964 ha à CHIGNY-LES-ROSES (51500), actuellement mises en valeur par vous-même. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240158 – logics n° 044202402241994, il est réputé complet à la date du **8 avril 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **8 août 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : FORGET Mathilde demeurant à WARMERIVILLE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1964 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51500 CHIGNY-LES-ROSES	000 0B 234	0.0694
	000 0B 235	0.0675
	000 0B 1093	0.0595



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404032745
n°dossier : 51240159

Le Préfet

à

Madame BARTHELEMY Alexandrine
13 impasse des Champs

51150 CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE

Châlons en Champagne, le 6 mai 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 8 avril 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1048 ha à BOUZY (51150), VAL DE LIVRE (51150), actuellement mises en valeur par Monsieur BARTHELEMY ROGER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240159 – logics n° 044202404032745, il est réputé complet à la date du **8 avril 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **8 août 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BARTHELEMY Alexandrine demeurant à CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1048 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51150 VAL DE LIVRE	000 0B 303	0.0631
51150 BOUZY	000 AD 45	0.0417



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404082857
n°dossier : 51240161

Le Préfet

à

VATEL David
45 ter rue de la tour

51700 VERNEUIL

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le 06/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 08/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2810 ha à FESTIGNY (51700), actuellement mises en valeur par EARL JMV. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240161** – logics n° 044202404082857, il est réputé complet à la date du **08/04/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **08/08/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : VATEL David demeurant à VERNEUIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2810 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 FESTIGNY	000 OB 1107	0.1920	LELARGE Marie Christine
	000 OB 1108	0.0890	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404032737
n°dossier : 51240164

Le Préfet

à

Scea de longvoisin
Ferme de Longvoisin

51140 VENLAY

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le 03/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 11/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 5.2640 ha à VENLAY (51140), actuellement mises en valeur par PETITFRERE BERNARD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51240164 – logics n° 044202404032737, il est réputé complet à la date du **11/04/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

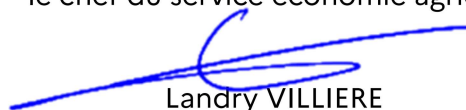
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **11/08/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : scea de longvoisin demeurant à VENTELAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.2640 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51140 VENTELAY	000 0W 12	1.3410	PETITFRERE Bernard
	000 0W 12 (K)	1.3411	
	000 0W 13	1.0667	
	000 0W 14	1.0102	
	000 0W 14 (K)	0.5050	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202402161862
n°dossier : 51240169

Le Préfet

à

RASSELET QUENTIN
CHEMIN DE SOUCHANT BISSEUIL

51150 AY-CHAMPAGNE

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le 06/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 17/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 169.9548 ha à AVENAY-VAL-D'OR (51160), AY-CHAMPAGNE (51150), BEINE-NAUROY (51490), SILLERY (51500), TOURS-SUR-MARNE (51150), VAL DE LIVRE (51150), VAL-DE-VESLE (51360), VERZENAY (51360), actuellement mises en valeur par EARL LA GLOIE A LIEU. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240169** – logics n° 044202402161862, il est réputé complet à la date du **17/04/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17/08/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : RASSELET QUENTIN demeurant à AY-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 169.9548 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51150 TOURS-SUR-MARNE	000 ZR 85	1.7375	RASSELET Christophe
	000 ZY 92	2.2979	
	000 ZR 20	8.2625	
51360 VAL-DE-VESLE	000 ZA 5	0.7340	
51160 AY-CHAMPAGNE	064 ZB 21	2.8860	
	064 ZB 22	1.4760	
	064 ZB 28	2.1580	
	064 ZB 164	0.1942	
	064 ZB 63	2.1630	
	064 ZB 81	0.1394	
	064 ZH 33	0.9138	
	064 ZH 34	0.3274	
	064 ZL 74	0.3370	
	064 ZL 301	0.7282	
	064 ZC 32	0.8440	
	064 OW 8	1.0634	
	064 ZL 49	0.6760	
	064 ZL 53	2.9120	
064 OW 9	0.6946		
51490 BEINE-NAUROY	000 ZN 16	2.1300	EARL LA GLOIE A LIEU
	000 OA 51	1.7282	
	000 OA 53	4.8178	
	000 OA 325	8.6673	
	000 OA 323	0.1035	
51150 TOURS-SUR-MARNE	000 ZX 1	1.9840	DIDIER Florence
	000 ZX 7	1.5030	
	000 AB 27	0.4260	
	000 ZB 2	3.0678	
51160 AY-CHAMPAGNE	064 ZB 67	2.8090	LAGRAVIERE Nadine
	064 ZB 68	0.4920	
	064 ZB 69	0.2930	
	064 ZC 57	0.8690	
	064 ZD 134	0.0496	
	064 ZD 89	0.9970	
	064 ZC 38	0.9950	
	064 ZD 90	0.1635	

	064 ZD 9	1.3680		
	064 ZD 10	0.1255		
	064 ZK 52	0.5540		
	064 ZD 178	0.0666		
51150 TOURS-SUR-MARNE	000 AB 3	0.0668		
	000 ZA 3	0.2725		
	000 ZX 29	0.5175		
	000 ZX 30	1.5745		
	000 ZX 31	0.2520		
	000 ZX 87	0.1040	CHOCHINA Claude	
	000 ZX 9	1.4900		
	000 AB 5	0.1616		
	000 AB 19	0.1042		
51160 AY-CHAMPAGNE	064 ZE 21	0.3470		
	064 ZE 22	0.2695		
	064 ZD 29	1.5380		
	064 ZD 30	0.9160		
	064 ZK 30	0.5715		
	064 ZK 31	0.1230		
	064 ZK 13	0.0470		
	064 ZK 14	1.0690		
	064 ZK 15	0.6240		
	064 ZB 52	1.2190		
	064 ZC 37	0.4810		
	064 ZB 53	1.6460		
	064 OW 6	0.0660		
	064 ZB 84	0.2554		
	064 ZB 92	0.1714		
	064 ZB 165	0.2344		
51150 TOURS-SUR-MARNE	000 ZA 10	0.1972	HARDY Jean-Louis	
	000 ZA 14	2.9472		
	000 ZL 164	0.2525		
51160 AY-CHAMPAGNE	064 ZA 59	2.1260	Mme LEMOINE	
	064 ZB 19	1.5470	HEMARD Dominique	
	064 ZB 47	1.2870		
	064 ZB 115	0.2042	CHARBAUT Solange	
	064 ZB 116	0.4456		
	064 ZE 23	0.5580		
51490 BEINE-NAUROY	000 ZT 17	4.4300	DUPONT Eric	
	000 ZT 18	2.0840		
	000 ZM 9	0.8760	MAYER Marie-José	
	000 ZT 21	2.0410		

	000 OD 552	7.3821	RASSELET Pierre	
	000 OY 159	1.0706		
	000 ZH 35	0.2231		
	000 ZP 11	15.3020		
	000 ZP 12	4.1260		
	000 ZT 33	2.7123		
	000 ZP 30	4.9845		
	000 OD 430	2.5913		
51500 SILLERY	000 ZA 24	1.1010		
51360 VERZENAY	000 ZK 7	0.1180		
	000 ZK 8	2.3360		
51160 AY- CHAMPAGNE	064 AB 90	0.1507	HEMARD Bernard	
	064 ZK 62	1.1360		
	064 AB 99	0.3788		
	064 ZB 71	0.2430		
	064 ZB 90	0.1256		
	064 ZB 91	0.1982		
	064 ZB 85	0.1804		
	064 ZB 163	0.1390		
	064 ZB 128	0.3418		
	064 ZE 24	0.9460		
	064 ZE 41	0.4950		
	064 ZL 31	0.7570		
	064 ZB 24	0.6058		
	064 ZL 48	0.5050		
51150 TOURS-SUR- MARNE	000 ZX 48	1.1200	TROULOURAT Alexandre	
	000 AB 7	0.0618		
	000 ZX 8	0.7660		
	000 AB 28	1.5896		
	000 ZX 16	0.6890		CAMIAT Nicole CHASTELOUX Chantal ISTASSE Madeleine
	000 ZX 17	1.0780		
	000 ZX 46	1.3040		
	000 AB 2	0.5094		
51160 AY- CHAMPAGNE	064 ZB 12	1.5860		
	064 ZK 3	2.1010		
	064 ZK 4	0.7255		
	064 ZK 5	4.7150		
	064 ZA 89	0.1000		
	064 ZA 90	0.4550		
	064 ZA 91	1.4910		
	064 ZC 20	1.0795		

	064 ZC 21	0.3830	
	064 OW 10	0.5650	
51160 AVENAY-VAL-D'OR	000 OC 191	0.9480	
	000 ZC 47	1.4801	
	000 ZC 57	0.7365	
	000 ZC 58	0.4870	
51150 VAL DE LIVRE	000 ZH 17	0.4689	HARDY Jean-Louis
	000 ZH 5	0.4946	HERMARD Bernard



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404183020
n°dossier : 51240170

Le Préfet

à

EARL DE L ORMEAU
6 RUE DE L EGLISE

51260 COURCEMAIN

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le
06/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 18/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 53.2405 ha à FAUX-FRESNAY (51230), SALON (10700), actuellement mises en valeur par SCEA DU HAUT DES VIGNES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240170** – logics n° 044202404183020, il est réputé complet à la date du **18/04/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **18/08/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DE L ORMEAU demeurant à COURCEMAIN a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 53.2405 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
10700 SALON	000 0B 126	2.8664	MARC Pascal
	000 ZN 7	5.9398	
	000 ZN 12	7.1356	
51230 FAUX-FRESNAY	000 0E 21	0.1047	
	000 0U 54	0.5976	
	000 0U 55	1.6127	
	000 0W 34	2.0027	
	000 0W 71	5.2365	
	000 0W 81	2.6285	
	000 0X 220	1.0960	
	000 0X 240	0.6945	
	000 0X 270	0.2472	
	000 0X 271	1.8313	
	000 ZL 28	0.1230	
	000 ZO 2	1.9120	
	000 ZO 25	1.3270	
	000 ZP 14	8.8180	
	000 ZP 16	2.5260	
000 ZP 17	2.3190		
	000 ZO 1	4.2220	CHABAUD Hervé



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404183018
n°dossier : 51240176

Le Préfet

à

EARL HUIBAN
FERME DE SAINT ANTOINE

51170 LAGERY

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le 06/05/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 19/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 19.2620 ha à LAGERY (51170), actuellement mises en valeur par FEQUANT Dominique. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240176** – logics n° 044202404183018, il est réputé complet à la date du **19/04/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **19/08/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL HUIBAN demeurant à LAGERY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 19.2620 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51170 LAGERY	000 ZK 44	2.0200	FEQUANT-MAUPOIL Catherine
	000 ZP 13	14.6900	
	000 ZM 35	1.6910	
	000 ZL 105	0.8610	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404193030
n°dossier : 51240178

Le Préfet

à

Monsieur BOURIN Julien
8 rue des garoles

51500 CHIGNY-LES-ROSES

Châlons en Champagne, le 21 mai 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 22 avril 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2780 ha à VAL DE LIVRE (51150), actuellement mises en valeur par Monsieur BOEVER Jean-Claude. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240178 – logics n° 044202404193030, il est réputé complet à la date du **22 avril 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **22 août 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BOURIN julien demeurant à CHIGNY-LES-ROSES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2780 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51150 VAL DE LIVRE	331 AD 197	0.0004
	331 AD 198	0.0001
	331 AD 181	0.0092
	331 AD 186	0.0009
	331 AD 187	0.0367
	331 AD 192	0.0009
	331 AD 193	0.0021
	000 AC 140	0.0555
	331 AD 61	0.0519
	000 OB 249 (J)	0.0601
	000 OB 249 (K)	0.0602



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403182401
n°dossier : 51240182

Le Préfet

à

Madame DHUICQ Carole
14 rue des 4 vents

51170 ROMIGNY

Châlons en Champagne, le 27 mai 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 23 avril 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 242.4032 ha , ROMIGNY (51170), VILLE-EN-TARDENOIS (51170), VILLERS-AGRON-AIGUIZY (02130), VÉZILLY (02130) et de vignes d'une superficie de 0.20 ha à LHÉRY (51170), actuellement mises en valeur par la société DHUICQ BOURGEOIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240182 – logics n° 044202403182401, il est réputé complet à la date du **23 avril 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23 août 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : DHUICQ CAROLE demeurant à ROMIGNY (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 242.6032 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51170 LHÉRY	000 ZV 21	0.6753
	000 ZI 48	0.2000
	000 ZV 32	0.0038
	000 ZV 20	13.4674
	000 ZV 24	0.2567
	000 ZV 23	7.0910
02130 VÉZILLY	000 OY 236	2.9249
02130 VILLERS- AGRON-AIGUIZY	000 ZI 32	5.1080
	000 ZI 33	6.1760
	000 ZI 35	19.2300
51170 VILLE-EN- TARDENOIS	000 ZE 2	6.3301
	000 ZE 14	0.0570
	000 ZE 15	3.1800
	000 ZE 3	0.0964
	000 ZH 36	0.0550
	000 ZH 37	0.1220
	000 ZM 15	0.1987
	000 ZM 14	0.2177
	000 ZM 13	12.2645
51170 ROMIGNY	000 ZM 8	9.6920
	000 ZL 28	8.6860
	000 ZE 69	1.0728
	000 ZI 14	8.5620
	000 ZI 16	2.5580
	000 ZK 56	7.8420
	000 ZC 7	7.1880
	000 ZE 11	3.0030
	000 ZA 4	19.5060
	000 ZA 14	0.0770
	000 ZA 15	0.0920
	000 ZK 9	3.0000
	000 OD 3	13.0900
	000 ZE 22	17.2900
	000 ZH 13	3.5000
	000 ZI 15	0.6620
	000 ZE 60	0.1625
000 AB 200	0.6480	

	000 ZK 116	3.8722
	000 ZA 9	8.6080
	000 ZI 39	9.2213
	000 ZH 17	3.9140
	000 ZK 5	7.0440
	000 ZE 12	0.3970
	000 ZE 13	2.7140
	000 ZE 67	1.8559
	000 ZK 7	3.9680
	000 ZB 3	5.8080
	000 ZC 15	7.7400
	000 ZH 20	3.1750



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404183022
n°dossier : 51240183

Le Préfet

à

Monsieur MOREL Jean
134 rue Ponsardin

51100 REIMS

Châlons en Champagne, le 27 mai 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 23 avril 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 4.1505 ha à BEAUMONT-SUR-VESLE (51360), MAILLY-CHAMPAGNE (51500), VERZY (51380), actuellement mises en valeur par la SCEV MOREL CUPERLY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240183 – logics n° 044202404183022, il est réputé complet à la date du **23 avril 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23 août 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MOREL Jean demeurant à REIMS (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.1505 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51360 BEAUMONT-SUR-VESLE	000 0V 111	0.2530
51380 VERZY	000 0W 8	0.1980
	000 0W 10	0.3530
	000 AB 441	0.1031
	000 AC 75	0.0225
	000 AD 303	0.2887
	000 AH 111	0.3130
	000 AH 200	0.0465
	000 AH 202	0.1578
	000 AH 245	0.0238
	000 AH 252	0.2458
	000 AK 233	0.1389
	000 AL 146	0.0842
	000 AL 147	0.1409
	000 AL 830	0.0729
	000 AL 831	0.0522
	000 AN 57	0.0220
	000 AN 58	0.0432
	000 AO 426	0.0851
	000 AO 459	0.0807
	000 AP 251	0.0570
	000 AR 43	0.0338
	000 AR 80	0.0226
	000 AR 253	0.1010
	000 0B 279	0.0395
	000 AK 198	0.0390
	000 AK 276	0.0664
	000 AK 277	0.0304
000 AR 78	0.0110	
000 AR 82	0.0271	
51500 MAILLY- CHAMPAGNE	000 AD 82	0.0429
	000 AD 110	0.0739
	000 AD 128	0.0988
	000 AD 129	0.2145
	000 AD 220	0.0988
	000 AE 106	0.0861

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404122922
n°dossier : 51240184

Le Préfet

à

EARL ROYER-POTHIER
5 ruelle des auges de trouan

51320 SOMPUIS

Châlons en Champagne, le 27 mai 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 24 avril 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 43.4359 ha à ARRIGNY (51290), MONCETZ-L'ABBAYE (51290), SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENEST-ET-ISSON (51290), actuellement mises en valeur par la SCEA DE CHANLAIRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240184 – logics n° 044202404122922, il est réputé complet à la date du **24 avril 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24 août 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL ROYER-POTHIER demeurant à SOMPUIS (51)
a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 43.4359 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51290 SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENEST-ET-ISSON	000 ZE 23	5.9260
	000 ZI 50	1.0060
	000 ZI 51	2.8960
	000 ZL 3	1.0830
	000 ZL 4	2.6780
	000 ZD 20	14.8020
	000 ZH 24	6.9350
51290 ARRIGNY	000 OW 24	7.0690
51290 MONCETZ-L'ABBAYE	000 OC 252	1.0409



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à
GAEC DES BELLES FONTAINES
6, rue de la Badoche

52320 FRONCLES

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 14 mai 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52230174

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 26/04/2024 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **191,8190 ha** sises à :

Froncles (409 Provenchères-Sur -Marne) :

- (parcelle ZB 28), propriété de la Commune de Froncles
- (parcelles AB 323, AB 377, AB 458, AB 584, AB 1042 et ZB 324), propriété du GAEC DE BELLES FONTAINES
- (parcelles AB 321, AB 322, AB 383, ZB 325, ZC 22, ZC 28, ZC 30, ZE 24, ZE 27, ZH 06, OH 50, OH 202, OH 204, OH 308, OH 309, OH 316, OH 317, OH 319, OH 320, OH 321, OH 323, OZ 01, OZ 02, OZ 03, OZ 04, ZH 73, ZH 74, ZI 36, ZB 22, ZB 39, ZB 250, ZC 16 et ZD 11), propriété de VOILLEMONT Francis
- (parcelles AB 310, ZB 05, ZB 06, ZB 07, ZB 08, ZB 09, ZB 10, ZB 19, ZB 66, ZC 17, ZD 10, ZD 39, ZD 184, ZD 185, ZE 21, ZE 23, ZH 51, ZH 52, ZH 53, ZH 58, ZH 59, ZH 64, ZH 66, ZH 275, ZH 280, ZI 01, ZI 02, ZI 24, ZI 25, ZI 45, ZI 269, ZI 321, ZI 347, ZI 437, ZI 439, OA 84, OA 97, OA 113, OA 175, ZB 17, ZB 18, ZB 37, ZB 374, ZB 281 et OA 83 et 409 ZA 11), propriété de M. VOILLEMONT Michel

- (parcelles ZD 09, ZD 47, ZH 67, ZH 68, ZH 411, ZI 13, ZI 16 et ZI 43), propriété de Mme BOURRIER Aliette
- (parcelles ZH 03 et ZH 04), propriété de M. GUERIN Dominique
- (parcelle ZD 28), propriété de M. KOPYTKO Andre
- (parcelles AB 1041, ZD 07, ZB 03, ZB 04, ZC 02, ZD 02, ZD 03, ZD 35, ZD 48, ZE 29, ZE 30, ZE 258, ZH 72, ZH 279, OA 45, OA 90, OA 93, ZB 67, ZB 219, 409 ZA 12, 409 ZB 61, OA 44, OA 46, OA 82, OA 94, OA 114, OA 137, OA 139, OA 153, OA 176, OA 177, ZB 35, ZB 36, ZB 64, ZB 68, ZB 118, ZB 292, ZB 332, ZB 334, ZD 15, ZD 29, ZH 273, 409 ZA 07, 409 ZA 09, 409 ZB 62, 409 ZB 63, 409 ZB 64 et 409 ZB 65), propriété de Mme MARCHAL Jocelyn
- (parcelles ZB 16, ZB 326, ZD 01, ZD 04 et ZD 201), propriété de M. MANFREDI Angelo
- (parcelles ZD 16, ZE 05 et 409 ZA 01), propriété de M. MARCHAL JEAN-Dominique
- (parcelles ZH 05 et ZH 07), propriété de M. PERRIN Jean-Pierre
- (parcelles ZB 33 et ZB 34), propriété de Mme PERRET Marie-Bernadette
- (parcelles OA 138, ZB 340, ZD 17, ZD 18 et ZD 19), propriété de Mme GUILLAUMOT-Jacqueline
- (parcelles OA 99, ZB 69, ZH 274 et ZH 65), propriété de M. SAUVAGE Alexandre
- (parcelles ZB 02, ZB 70, ZC 18, ZC 29, ZC 107, ZD 08, ZD 20, ZD 36, ZH 276, ZH 277, ZH 278, ZI 316, ZI 317, ZI 318 et 409 ZA 02), propriété de Mme SAUVAGE Thèrese
- (parcelles ZB 367, ZB 372 et ZB 224), propriété de M. VOILLEMONT Michel

Vignory :

- (parcelles ZN 113, ZN 117, ZN 119, ZN 120, ZN 121 ZN 122, ZN 116 et ZN 117), propriété de M. SAUVAGE Alexandre
- (parcelles OY 47 et ZM 05), propriété de M. VOILLEMONT Michel
- (parcelles OY 51, OY 52, OY 53 et OY 54), propriété de M. VOILLEMONT Francis

Vouécourt :

- (parcelle ZN 01), propriété de M. DOYON François

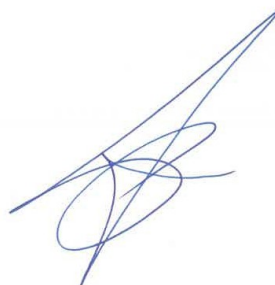
L'opération prévue est une installation,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À

défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service économie Agricole par Intérim,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long diagonal stroke extending upwards and to the right.

François KLEIN



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à
GAEC DE LA COTE PRE
Chemin de la Cote Pré

52140 DAMMARTIN SUR MEUSE

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 8 avril 2024

Affaire suivie par : Karine Sauer-Guyot
Tél. : 03 25 30 69 87
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240031

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 03/04/2024 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **1,13 ha** sises à :

Dammartin Sur Meuse :

- (parcelle ZC 23), propriété de la Commune de Dammartin Sur Meuse

L'opération prévue est un agrandissement,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À

défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des
Territoires, et par délégation
La Cheffe de Bureau,



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

L'EARL DU CHALETRE
11 rue de la Mairie

52230 GILLAUME

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 25 avril 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance

Tél. : 03 25 30 79 05

ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240032

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 04/04/2024 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **368,4247 ha** sises à :

Cirfontaines en Ornois :

- (parcelle YB 08), propriété de M. FONTAINE Jean-François

Echenay :

- (parcelles ZC 10 en partie, ZA 12, ZA 14, ZA 15, ZC 08 et ZC 15), propriété de M. FONTAINE Remi),
- (parcelle ZB 04), propriété de M. FONTAINE Antoine

Gillaume :

- (parcelles ZH 02, ZH 15 en partie et ZH 18), propriété de la Commune de Guillaume
- (parcelles ZE 21, ZE 35 et ZE 36), propriété de l' EARL DU CHALETRE
- (parcelle ZK 15), propriété de Mme COSSAVELLA (née FONTAINE) Florence et Jean-Hervé
- (parcelles ZD 21, ZE 34, ZH 01, ZI 12, ZK 08, ZK 09, ZK 10 et ZK 19), propriété de M. FONTAINE Jean-François
- (parcelles ZD 21, ZE 34, ZH 01, ZI 12, ZI 13, ZK 08, ZK 09, ZK 10 et ZK 19), propriété de M. FONTAINE Jean-François
- (parcelles ZD 22 et ZK 18), propriété de l'indivision Mme FONTAINE Catherine, Elisabeth, Véronique, Béatrice et Sabine
- (parcelles ZI 17 et ZI 18), propriété de M. FONTAINE Remi,
- (parcelles ZI 19, ZI 20, ZI 21 et ZI 22), propriété de M. FONTAINE Antoine

Saudron :

- (parcelles ZH 45 et ZI 27), propriété de M. FONTAINE Jean-François

Abainville 55 :

- (parcelles ZA 40, ZA 41 et ZA 42), propriété de M. FONTAINE Jean-François

Bonnet 55 :

- (parcelles ZE 56, ZE 57, ZE 58, ZE 59, ZE 60, ZE 61, ZE 62, ZE 63, ZE 64, ZE 65, ZE 66, ZE 67, ZE 100, ZE 69 et ZE 70), propriété de M. FONTAINE Jean-François

Bure 55 :

- (parcelle ZE 61), propriété de M. FONTAINE Jean-François

Demange-Baudignécourt 55 :

- (parcelles 30 ZD 32, 30 ZD 33, 30 ZD 84 et 30 ZD 86), propriété de M. CAUSSIN Jacques
- (parcelles 30 ZB 28, 30 ZB 29 et 30 ZB 30), propriété de l'indivision Mme FONTAINE Catherine, Elisabeth, Véronique, Béatrice et Sabine
- (parcelles 30 ZB 12, 30 ZB 13, 30 ZD 30 et 30 ZD 31), propriété de M. FONTAINE Jean-François

Houdelaincourt 55 :

- (parcelle AA 137), propriété de l' EARL DU CHALETRE
- (parcelles ZA 32, ZB 14, ZB 47, ZB 48, ZC 63, ZC 68, ZI 05, ZD 50, ZH 36 et ZI 03), propriété de M. FONTAINE Jean-François

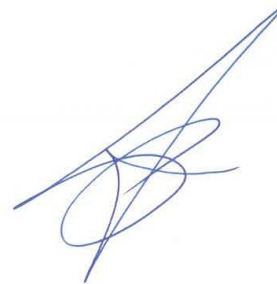
- (parcelles ZA 05, ZA 06, ZA 47, ZA 83, ZA 90, ZA 93, ZH 53, ZI 02 et ZL 43),), propriété de l'indivision Mme FONTAINE Catherine, Elisabeth, Véronique, Béatrice et Sabine
- (parcelles ZC 77, ZH 49, ZI 42, ZE 20 et ZL 44), propriété de Mme MORSCH Aimee
- (parcelles ZA 40, ZA 41, ZA 42, ZB 45 et ZB 49), propriété de M. LAFROGNE Jean-Claude
- (parcelle ZA 20), propriété de M. FONTAINE Jean-François
- (parcelle ZK 64), propriété de M. FONTAINE Remi,

L'opération prévue est une mise à disposition au bénéfice d'une société,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service économie Agricole par Intérim,



François KLEIN



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

EARL DE MALROY
21 Hameau de MALROY

52140 DAMMARTIN SUR MEUSE

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 24 avril 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance

Tél. : 03 25 30 79 05

ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240033

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le **04/04/2024** pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **3,94 ha** sises à :

Dammartin Sur Meuse :

- (parcelles ZH 10 En partie et ZL 02), propriété de la Commune de Dammartin Sur Meuse

L'opération prévue est un agrandissement,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai,

des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service économie Agricole par Intérim,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke extending upwards and to the right.

François KLEIN



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à
GAEC DE LOJANIE
15 rue Haute-Marne

52200 VAUXBONS

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 16 mai 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240039

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 17/04/2024 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **21,4513 ha** sises à :

Rochetaillée :

- (parcelle ZM 12), propriété de Mme DETOURBET Colette

Marac :

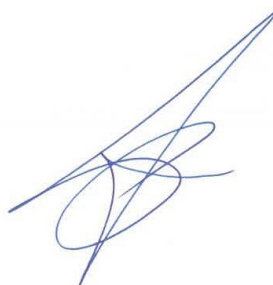
- (parcelles ZH 25, ZI 28), propriété de M. GAGIOLI Philippe

L'opération prévue est un agrandissement,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service économie Agricole par Intérim,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke extending upwards and to the right.

François KLEIN



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 40 77
clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 06 juin 2024

Le directeur départemental
à
Monsieur JOYEUX Pierre-Jean

6 rue des Gravières

54170 SAULXURES LES VANNES

LR avec AR n° 1A 208 834 3456 3

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-23-0140

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 22 novembre 2023 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre entrée comme associé exploitant ATP au sein de la SCEA DE LA BESACE, d'une surface de **401 ha 23 a 01 ca** de terres situées sur les communes de **ALLAMPS-54112** (parcelles A 047-048-060-065-068(partie)-069-075-076-077-078-079-080-100-104-579-580-757-893-930 B 011-013-014-031-032-035-036-038-052-057-059-060-061-107-108-109-111-112-113-115-116-122 – C 384 – ZA 078 – ZB 001-002-004), **AOUZE-88170** (parcelles ZH 002-005(partie)-030- ZI 001-002), **BAGNEUX-54170** (parcelle ZK 010), **BARISEY AU PLAIN-54170** (parcelles B 209 – YC 008-009-010 – ZB 027-028-038-040 – ZE 043 – ZH 041(partie) – ZI 017-020 – ZK 029-032-048(partie)-050-051-052 – ZL 002-003-004-005-006), **BARISEY LA COTE-54170** (parcelles ZE 039-041-042-044-045-046-047-048-049-050-055-057-059-060-061-062-063-064-065-085-086-087-089 – ZH 009-026-027-028 – ZI 009-010-011-012-013-014-015-016-017-019-020-022-023-024-025-026-027-029-032-033-037-038-043-044-045-046-047-053-055-058-063-064 – ZL 001-002-004-022-024-025-031-051-052(partie)-055-056-057-058-060-061-062-063-090 – ZM 024-025-026-030-031-035(partie)-036-037), **BICQUELEY-54200** (parcelle ZH 030), **BLENOD LES TOUL-54113** (parcelle AD 082), **BULLIGNY-54113** (parcelles F 248 – G 071-072-073-083-084-085-086-087-088-089-090-091-226-274-275-276-281-282-284(partie)-285-286-288-290-291-293-294(partie)-295-296-297-298-306-312-313-319-320-321-322-324-326-327-330-331-347-348-370-379-380-381-481-579-580-616-618-620-622-624-626 – J 226-227-228-229-230-231-233-234-235-236-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-289-290-291-292-293-298-299-300-301-302-303-304 – ZB 008-009-029-046-047-060), **CREZILLES-54113** (parcelle ZI 005), **GYE-54113** (parcelles ZA 059-061 – ZB 052), **MONT L'ETROIT-54170** (parcelles D 258 – AA 001-060-068 – ZC 038 – ZD 016-052 – ZE 016-040 – ZH 005-006-016-025-026-028-031(partie)), **OCHEY-54170** (parcelle ZO 002), **PUNEROT-88630** (parcelles YB 009-010), **REMOVILLE-88170** (parcelles ZD 001-002), **SAULXURES LES VANNES-54170** (parcelles ZK 077(partie)-088 – ZL 034-036-037 – ZS 004-005-016-018-019-030-033-053-054-056 – ZV 047(partie) – ZW 036 – ZX 126), **SAUVIGNY-55140** (parcelles ZD 016-021), **URUFFE-54112** (parcelle ZD 040) et **VANNES LE CHATEL-54112** (parcelle B 1109) et exploitées par la SCEA DE LA BESACE – JOYEUX Jean-Noel et GROSJEAN Arthur – 4 rue de la Saint Pré à BARISEY LA COTE-54170.

Votre dossier a été enregistré complet au 03 mai 2024, sous le n° 54-23-0140.

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03 septembre 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COFFIGNY





**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 40 77
clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 06 juin 2024

Le directeur départemental
à
Madame FOLLEY Léa

6 rue des Gravières

54170 SAULXURES LES VANNES

LR avec AR n° 1A 208 834 3463 1

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-23-0141

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé le 22 novembre 2023 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre entrée comme associée exploitante ATP au sein de la SCEA DE LA BESACE, d'une surface de **401 ha 23 a 01 ca** de terres situées sur les communes de **ALLAMPS-54112** (parcelles A 047-048-060-065-068(partie)-069-075-076-077-078-079-080-100-104-579-580-757-893-930 B 011-013-014-031-032-035-036-038-052-057-059-060-061-107-108-109-111-112-113-115-116-122 – C 384 – ZA 078 – ZB 001-002-004), **AOUZE-88170** (parcelles ZH 002-005(partie)-030- ZI 001-002), **BAGNEUX-54170** (parcelle ZK 010), **BARISEY AU PLAIN-54170** (parcelles B 209 – YC 008-009-010 – ZB 027-028-038-040 – ZE 043 – ZH 041(partie) – ZI 017-020 – ZK 029-032-048(partie)-050-051-052 – ZL 002-003-004-005-006), **BARISEY LA COTE-54170** (parcelles ZE 039-041-042-044-045-046-047-048-049-050-055-057-059-060-061-062-063-064-065-085-086-087-089 – ZH 009-026-027-028 – ZI 009-010-011-012-013-014-015-016-017-019-020-022-023-024-025-026-027-029-032-033-037-038-043-044-045-046-047-053-055-058-063-064 – ZL 001-002-004-022-024-025-031-051-052(partie)-055-056-057-058-060-061-062-063-090 – ZM 024-025-026-030-031-035(partie)-036-037), **BICQUELEY-54200** (parcelle ZH 030), **BLENOD LÈS TOUL-54113** (parcelle AD 082), **BULLIGNY-54113** (parcelles F 248 – G 071-072-073-083-084-085-086-087-088-089-090-091-226-274-275-276-281-282-284(partie)-285-286-288-290-291-293-294(partie)-295-296-297-298-306-312-313-319-320-321-322-324-326-327-330-331-347-348-370-379-380-381-481-579-580-616-618-620-622-624-626 – J 226-227-228-229-230-231-233-234-235-236-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-289-290-291-292-293-298-299-300-301-302-303-304 – ZB 008-009-029-046-047-060), **CREZILLES-54113** (parcelle ZI 005), **GYE-54113** (parcelles ZA 059-061 – ZB 052), **MONT L'ETROIT-54170** (parcelles D 258 – AA 001-060-068 – ZC 038 – ZD 016-052 – ZE 016-040 – ZH 005-006-016-025-026-028-031(partie)), **OCHEY-54170** (parcelle ZO 002), **PUNEROT-88630** (parcelles YB 009-010), **REMOVILLE-88170** (parcelles ZD 001-002), **SAULXURES LES VANNES-54170** (parcelles ZK 077(partie)-088 – ZL 034-036-037 – ZS 004-005-016-018-019-030-033-053-054-056 – ZV 047(partie) – ZW 036 – ZX 126), **SAUVIGNY-55140** (parcelles ZD 016-021), **URUFFE-54112** (parcelle ZD 040) et **VANNES LE CHATEL-54112** (parcelle B 1109) et exploitées par la SCEA DE LA BESACE – JOYEUX Jean-Noel et GROSJEAN Arthur – 4 rue de la Saint Pré à BARISEY LA COTE-54170.

Votre dossier a été enregistré complet au 03 mai 2024, sous le n° 54-23-0141.

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03 septembre 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 15 avril 2024

Le directeur départemental
à

Messieurs Madame MAIRE Frédéric, Maxime
et Évelyne
GAEC DE LA JOIE DE VIVRE

6 grande rue

54122 GLONVILLE

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 112 0312 4

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0035

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé le 07 mars 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de l'exploitation sociétaire GAEC DE LA JOIE DE VIVRE, d'une surface de 13 ha 65 a 90 ca de terres situées sur les communes de DOMPTAIL-88700 (parcelle C 455), GLONVILLE-54122 (parcelles A 566 – C 141-261-275-2475) et FONTENOY LA JOUTE-54122 (parcelles A 172-173-190-191-192-193-308-334-380-400-401-408-409-432-547-551-552-556-557-576-577-616-673-855 – AB 573 – B 009-012-013-084-087-088-089-090-101-197-313-872-873-874-1142-1143-1144-1380 – D 025-026117-202-233-250-251-263-372-1158-1161-1388) et exploitées précédemment par Monsieur MOUGENOT Pascal – 18 rue du paquis à FONTENOY LA JOUTE-54122.

Votre dossier a été enregistré complet au 12 avril 2024, sous le n° 54-24-0035.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12 août 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


CHRISTOPHE COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN

tél : 03 83 91 40 77

clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 24 avril 2024

Le directeur départemental
à

Madame FERRY Laurence
EARL DE LA LANCE

32 Rue Hanzelet

54110 HARAUCOURT

LR avec AR n° 1A 208 112 0309 4

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0036

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé le 11 mars 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'installation aidée ATP de FERRY Guillaume au sein de l'EARL DE LA LANCE avec apport de foncier, d'une surface de **246 ha 00 a 76 ca** de terres situées sur les communes de **CERVILLE-54420** (parcelles A 313-151-152-155-170-171-172-174-197-198-199-200-214-229-264-266-267-284-301-407-433-434-442-455-456-457-462-476-477-489-490-522-534-553-554-555-556-557-558 - B 113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-385-482-483-484-485-486-487-528(partie)-529(partie)-530(partie)-531(partie)-532(partie)-533(partie)-534(partie)-535(partie)-536(partie)-537(partie)-538(partie)-539(partie)-540(partie)-541(partie)-542(partie)-543(partie)-544(partie)-545(partie)-546(partie)-547(partie)-548(partie)-549(partie)-550(partie)-551(partie)-552(partie)-553(partie)-554(partie)-555(partie)-559-560-561-562-563-564-565-566-567-598(partie)-599(partie)-600(partie)-601(partie)-602(partie)-603(partie)-604(partie)-605(partie)-606(partie)-607(partie)-608(partie)-609(partie)-610(partie)-611(partie)-612(partie)-613(partie)-614(partie)-616(partie)-618(partie)-620-621-622(partie)-639(partie)-640(partie)-643-645-647-651 - C 025-065-067-068-243-244-245-246(partie)-257-259-283-311 - D 292-294-296-297-325-326-327-328-329-330-331(partie)-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-344(partie)-381-382-388-389-390-391-392-396(partie)-403(partie)-404(partie)-406(partie)-407-411-412-413-416 - E 100-107-108-109-110-11-391-392-393-394-395-542-543 - W 006-045-053-056-057-061-062-064-098-102-104-106-123 - X 037 - Y 002-004-005-006-024-026-027-035-049-051-053-057-058-062-070(partie)-071(partie)-074(partie)-075(partie)-080-081-082(partie)-083-087-094-097-098-099-106-207(partie)-208-209-251-252 - Z 001-002(partie)-003(partie)-015(partie)-023-026-027-043-071-073-097(partie)-098), **LANEUVELOTTÉ-54280** (parcelles C 149-150-162-161(partie)-183-184-210-244-257) et **VELAINE SOUS AMANCE-54280** (parcelles ZE 017-022) et exploitées précédemment par le GAEC D'OURCHES - HANRIOT Thierry et Damien - 1 grande rue à CERVILLE-54420.

Votre dossier a été enregistré complet au 19 avril 2024, sous le n° 54-24-0036.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19 août 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter,

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 - 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00

après du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles



Christophe COFFIGNY



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 24 avril 2024

Le directeur départemental
à
Messieurs AMARD Denis, Claude et Lucas
GAEC DE LA GRANDE CORVEE

5 rue de Sancy

54560 BEUVILLERS

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 112 0308 7

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0048

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 03 avril 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'entrée comme associé exploitant ATP de Monsieur AMARD Léo au sein du GAEC DE LA GRANDE CORVEE avec apport de foncier, d'une surface de **93 ha 29 a 61 ca** de terres situées sur les communes de **HUSSIGNY GODBRANGE-54590** (parcelles ZA 015-024-025-026-035-036-037-038-039-041-042-081-078 – ZB 095-096 – ZD 017-018-028-029-036-055(partie)-060), **THIL-54880** (parcelles C 079-228-285-287-343-345-347-350-354-355-356-357-358-359-360-364-365-366-369-370-373-374-377-378-381-382-385-386-388) et **VILLERUPT-54190** (parcelles AB 010-088-090-092-157) et exploitées précédemment par Monsieur AMARD Léo – 48 rue Loucheur à HUSSIGNY GODBRANGE-54590.

Votre dossier a été enregistré complet au 16 avril 2024, sous le n° 54-24-0048.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16 août 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe CORTEIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 112 0319 3

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0055

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 18 avril 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de l'exploitation sociétaire l'EARL DES TROIS FRENES, d'une surface de **80 ha 09 a 48 ca** de terres situées sur les communes de **CHARMOIS-54360** (parcelles ZD 013-014(partie)), **CLAYEURES-54290** (parcelles ZK 178-179-180-181 – ZM 016-017-018-019-020-021-022-023 – ZN 001-002-003-004-005-006), **EINVAUX-54360** (parcelles ZB 076-077-078-079-080-087(partie)-088-089-090-091-092 – ZD 105-141-142 – ZE 025) et **LANDECOURT-54360** (parcelles ZA 023 – ZE 075-076) et exploitées par l'EARL DE CARRAY – 53 grande rue à CLAYEURES-54290.

Votre dossier a été enregistré complet au 18 avril 2024, sous le n° 54-24-0055.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18 août 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 112 0319 3

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0056

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 24 avril 2024

Le directeur départemental
à
Monsieur ANTOINE Guillaume
EARL DES TROIS FRENES
13 rue du Château
54290 BREMONCOURT

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 18 avril 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de l'exploitation sociétaire l'EARL DES TROIS FRENES, d'une surface de **0 ha 76 a 44 ca** de terres situées sur la commune de **EINVAUX-54360** (parcelles ZE 079-082) et exploitées par l'EARL DU SALVON – 7 rue du Faubourg à MORIVILLER-54830.

Votre dossier a été enregistré complet au 18 avril 2024, sous le n° 54-24-0056.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18 août 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COSTIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 06 mai 2024

Le directeur départemental
à
Monsieur VIELLE Alexandre
EARL L'EPINE DU SOLEIL

4 rue des Preyons

54620 VILLE AU MONTOIS

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 112 0306 3

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0059

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 30 avril 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de l'exploitation sociétaire EARL L'EPINE DU SOLEIL, d'une surface de **5 ha 58 a 05 ca** de terres situées sur la commune de **VILLE AU MONTOIS-54620** (parcelles ZH 016 – ZK 029 – ZL 016-040) et exploitées précédemment par Monsieur MUTELET Jean-Paul – 23 rue Poincaré à VILLE AU MONTOIS-54620.

Votre dossier a été enregistré complet au 30 avril 2024, sous le n° 54-24-0059.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 30 août 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 07 mai 2024

Le directeur départemental
à
Monsieur JEANDEL Clément

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 40 77
clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

38 rue des Mareaux

54930 BOUZANVILLE

LR avec AR n° 1A 208 112 0317 9

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0060

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 02 mai 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L. 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation non aidée ATP avec la création de l'exploitation sociétaire GAEC DES MAREAUX, d'une surface de **98 ha 47 a 31 ca** de terres situées sur les communes de **BOUZANVILLE-54930** (parcelles B 280-281-284-285 – D 012-013(partie)-016-017(partie)-047-061-189-192-193-195-199 – V 004-005 – X 002-003-011-012-013-014-029-033-046-047-053-054 – Y 023-024-029-042-049 – Z 032-041-051-124-129-130-152), **DIARVILLE-54930** (parcelle U 061), **FORCELLES SOUS GUGNEY-54930** (parcelles X 024-053), **MOIVRONS-54760** (parcelles A 037-135-354-528 – C 067 – D 915-916-917-918-919-966-967-983-1196-1296), **SAXON SION-54330** (parcelles T 049-050-080) et **VILLERS LES MOIVRONS-54760** (parcelles A 026-027-030 – C 191-233-235 – ZA 003-066(partie)) exploitées par Monsieur JEANDEL Michel – 38 rue des Mareaux à BOUZANVILLE-54930.

Votre dossier a été enregistré complet au 02 mai 2024, sous le n° 54-24-0060.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02 septembre 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aide et Structures Agricoles



Christophe COFFIGNY



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN

tél : 03 83 91 40 77

clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 10 mai 2024

Le directeur départemental

à

Messieurs DENIS Kévin et Guillaume
GAEC GVK

4 route de Gerbeviller

54830 MORIVILLER

LR avec AR n° 1A 208 112 0316 2

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0061

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 06 mai 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L. 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire GAEC GVK, d'une surface de **49 ha 19 a 87 ca** de terres situées sur les communes de **CLAYEURES-54290** (parcelle ZM 010), **HAUDONVILLE-54830** (parcelles C 308-309 – ZB 031-063), **EINVAUX-54360** (parcelle ZE 177(partie)), et **MORIVILLER-54830** (parcelles F 115 – ZA 132 – ZB 068 – ZC 022 – ZD 003-041-043-048-049-050-053-055-087) et exploitées précédemment par l'EARL DE LA COUR – Messieurs GEOFROY Gérard et Cyril – 9 rue du Puits à MORIVILLER-54830.

Votre dossier a été enregistré complet au 06 mai 2024, sous le n° 54-24-0061.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06 septembre 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles



Christophe OFFIGNY

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 23 avril 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
EARL FERME DE LAVAL
1 Rue Houdia
55600 VILLECLOYE

LR avec AR n° : 2C 182 790 9241 1

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240051

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 26/02/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 10 ha 86 a situées sur la commune de VILLECLOYE (parcelles ZN17p – ZO25p).

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation (régularisation demandée).

Votre dossier, enregistré complet au **22/04/2024** sous le numéro **55240051**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières


Karine SAUER-GUYOT

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 29 avril 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
SCEA DU MOULIN PIERRE
Ferme du Moulin
Route de Pont sur Meuse
55300 MECRIN

LR avec AR n° : 2C 182 790 9216 9

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240059

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 29/02/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7 ha 51 a 65 ca situées sur la commune de PONT SUR MEUSE (parcelle ZB36) actuellement mise en valeur par l'EARL DEVILLE.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au **26/04/2024** sous le numéro **55240059**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 26/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières


Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 29 avril 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
SCEA DU MOULIN PIERRE
Ferme du Moulin
Route de Pont sur Meuse
55300 MECRIN

LR avec AR n° : 2C 182 790 9221 3

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240060

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 29/02/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 18 ha 87 a 50 ca situées sur les communes de OURCHES SUR MEUSE 15 ha 49 a 90 ca (parcelles ZA12 – ZC86-87-88 – ZD10-11-12-86) et VAUCOULEURS 3 ha 37 a 60 ca (parcelles ZB86-87-100-101-102) actuellement mises en valeur par l'EARL DE L'ILE DE LA CROIX.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au **26/04/2024** sous le numéro **55240060**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 26/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières


Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 02 mai 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
Mesdames MANGIN Delphine et MANGIN Valérie
(SCEA DU MOULIN BAS)
2 Rue du Moulin Bas
55500 BOVIOLLES

LR avec AR n° : 2C 182 790 9232 9

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240065

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Mesdames,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 07/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 174 ha 37 a 09 ca situées sur les communes de BOVIOLLES 155 ha 46a 14 ca (parcelles ZA15-16-43-46-48 – ZB04p-05-06p-11-13-14-15p-16p-17-18-19-20 – ZD61-77p-82p-87-89-93-94-100-101-102-103-104-105-124-126-130-142 – ZE15-16 – ZH24-27p-31p-33), ERNEVILLE AUX BOIS 12 ha 16 a 30 ca (parcelle 161ZB13) et SAINT AMAND SUR ORNAIN 6 ha 74 a 65 ca (parcelles YA11-12-13) actuellement mises en valeur par la SCEA DU MOULIN BAS.

Votre demande est dans le cadre de votre passage au statut d'associées exploitantes au sein de la SCEA DU MOULIN BAS, sans capacité professionnelle, à titre secondaire, sans apport de foncier.

Votre dossier, enregistré complet au **01/05/2024** sous le numéro **55240065**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 01/09/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 30 avril 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
Monsieur FOLLIARD Damien
(SCEA DE CHARMOIS)
1 Rue de la Chalaide
55500 OEY

LR avec AR n° : 2C 182 790 9214 5

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240066

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 07/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 77 ha 26 a 58 ca situées sur les communes de FOUCHERES AUX BOIS 12 ha 66 a (parcelle ZC14p), MAULAN 15 ha 28 a 43 ca (parcelles B572 – ZD21) et NANT LE PETIT 49 ha 32 a 15 ca (parcelles B691-692-693-694-695-697-700-701-702-712 – YB22 – ZD246) actuellement mises en valeur par la SCEA DE CHARMOIS.

Votre demande est dans le cadre de votre passage au statut d'associé exploitant au sein de la SCEA DE CHARMOIS, sans capacité professionnelle, à titre secondaire, sans apport de foncier.

Votre dossier, enregistré complet au **29/04/2024** sous le numéro **55240066**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières


Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 28 mai 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
GAEC DE LA WATELIERE
27 Grande Rue
55110 LINY DEVANT DUN

LR avec AR n° : 2C 182 940 0931 9

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240093

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 16/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1 ha 23 a 49 ca situées sur la commune de FONTAINES SAINT CLAIR (parcelle ZD34) actuellement mises en valeur par Monsieur LECLERE Thierry.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au **16/04/2024** sous le numéro **55240093**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 03 juin 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
Madame MARS Lydie
6 Route du Moulin
55600 ECOUVIEZ

LR avec AR n° : 2C 182 940 0932 6

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240095

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 19/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7 ha 68 a 19 ca situées sur les communes de ECOUVIEZ 7 ha 23 a 89 ca (parcelles AC118 – ZB44-73p-92p – ZC27-41-42) et VERNEUIL GRAND 0 ha 44 a 30 ca (parcelles B146-147) actuellement mises en valeur par Monsieur MARS Jean Luc.

Votre demande est dans le cadre de votre installation individuelle, sans capacité professionnelle en reprenant l'exploitation de Monsieur MARS Jean Luc (époux).

Votre dossier, enregistré complet au **19/04/2024** sous le numéro **55240095**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 30 mai 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
GAEC DE LA VOLGA
8 Rue Principale
55160 LATOUR EN WOEVRE

LR avec AR n° : 2C 182 940 0933 3

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240096

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 19/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 31 ha 01 a 10 ca situées sur la commune de JONVILLE EN WOEVRE (parcelles ZE08-10-31-32-33-34 – ZM14) actuellement mises en valeur par l'EARL DU VIEUX BOIS.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au **19/04/2024** sous le numéro **55240096**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 30 mai 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
GAEC DE SAINT LAMBERT
2 Route d'Inor
55700 AUTREVILLE SAINT LAMBERT

LR avec AR n° : 2C 182 940 0936 4

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240101

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 29/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 30 ha 46 a 80 ca situées sur la commune de BEAUFORT EN ARGONNE (parcelles ZA04-05-06 – ZD17-18).

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au **29/04/2024** sous le numéro **55240101**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 24 avril 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

Mme GAILLOT Sandy

**25 route de Colligny
57645 RETONFEY**

Réf. : DAE n° 57240041

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 12 avril 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation au sein de l'EARL DES FOURS A CHAUX qui exploite actuellement des terres d'une superficie totale de **139ha28a94** dont :

- **27ha83a37** sur la commune de **GLATIGNY (S.02 p.51+84; S.06 p.23)**
- **97ha35a14** sur la commune de **RETONFEY (S.05 p.06 ; S.29 p.33+43+46+53+54+59+61+62+68+112+113+169+171+173+175+193 ; S.31 p.9+10+78+82+88+182+280+281+282+291+308 ; S.32 p.47+52+496+530+532+534+536+538+540+542+544+546+686+690+692+698+699 ; S.33 p.109+111 ; S.34 p.50+55+98+99+100+101+166+167),**
- **14ha10a43** sur la commune de **SAINTE-BARBE (S04 p.17+23+53+19+192+247+257).**

Votre dossier enregistré complet au **24 avril 2024** sous le numéro **57240041** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24 août 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX

Metz, le 22 avril 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-control-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

Réf. : DAE n° 57240042

EARL CIMINERA
M. CIMINERA Sylvain

18 rue haute
57630 JUVELIZE

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 9 avril 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie de **6ha82a58** situées sur la commune de **JUVELIZE** (S.13 p.9pp+10+11+12pp), terres actuellement mises en valeur par M. BARBELIN Jean-Paul, domicilié 40 rue Principale à 57810 Ley.

Votre dossier enregistré complet au **19 avril 2024** sous le numéro **57240042** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie de Juvelize et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **19 août 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX

Metz, le 24 avril 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

Réf. : DAE n° 57240043

Envoi en recommandé avec AR

EARL TERR' ABEILLES
M. RONDEL Florent
38 rue de Metz
57310 RURANGE-les-THONVILLE

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 18 avril 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de l'EARL sur des terres d'une superficie totale de **65ha56a78** dont :

- **1ha11a43** sur la commune de **METZ (S.VA p.480)**
- **5ha70a08** sur la commune de **MEY (S.B p.625+626+713+724)**,
- **36ha86a40** sur la commune de **NOISSEVILLE (S.03 p.04à10+17+18+20à22+52+53+73à76+85+339 +341+343+345+347 ; S.04 p.290+353+354+470+472)**,
- **7ha66a63** sur la commune de **NOUILLY (S.03 p.118à125+127+202+203+257pp+258pp+259pp+260pp+261pp ; S.04 p.295+296)**,
- **11ha84a81** sur la commune de **RETONFEY (S.33 p.20+21+31à35+131+133+135+137+139+141+143 ; S.34 p.09)**,
- **49a18** sur la commune de **SERVIGNY-les-SAINTE-BARBE (S.B p.346à348+351+354+356)**
- **1ha88a25** sur la commune de **VANTOUX (S.A p.521à526+724à727+739)**, terres actuellement mises en valeur par M. Patrick GIRARD domicilié à 57645 Nouilly.

Votre dossier enregistré complet au **24 avril 2024** sous le numéro **57240043** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24 août 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 24 avril 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER
@ : ddt-contrôle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : DAE n° 57240044

SCEA REMAPAOUILLY
Mme et MM. CAYOTTE
Ferme de Paouilly
57640 CHARLY-ORADOUR

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 23 avril 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie de **7ha49a70** situées sur la commune de **SAINTE-BARBE** (S.09 p.11+14), terres actuellement mises en valeur par M. Patrick GIRARD domicilié à 57645 Nouilly.

Votre dossier enregistré complet au **23 avril 2024** sous le numéro **57240044** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie de Sainte-Barbe et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23 août 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 29 avril 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-control-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

Réf. : DAE n° 57240049

GAEC FERME DE HENNING
M. et Mme MAGARD Yannick et
Sarah
Ferme de Henning
57690 MARANGE ZONDRANGE

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 26 avril 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie de **7ha42a90** situées sur la commune de **KIRSCHNAUMEN** (S.10 p.45+47), terres actuellement mises en valeur par le GAEC de l'Alliance, domicilié à 57480 Kirschnaumen.

Votre dossier enregistré complet au **26 avril 2024** sous le numéro **57240049** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie de Kirschnaumen et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26 août 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 30 avril 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : DAE n° 57240050

M. KEMPFER Axel

7 B rue de l'Eglise

57660 VAHL-EBERSING

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 29 avril 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation par reprise de l'exploitation de votre grand-père sur des terres d'une superficie de **17ha48a51** situées sur la commune de **HOSTE** (S.17 p.90 ; S.48 p.8à12pp ; S.49 p.42à 45+48à50+53), terres précédemment mises en valeur par M. HAY Théophile, domicilié 9 rue de l'Eglise à 57660 Vahl-Ebersing.

Votre dossier enregistré complet au **29 avril 2024** sous le numéro **57240050** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie de Hoste et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29 août 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 03 88 88 91 59
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67240026

**Mme BECK Carine
37 rue des Voyageurs
67250 PREUSCHDORF**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 23 avril 2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez adressé le 14 mars 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 8ha 06a 77ca sur les communes de Croettwiller et Seebach. Le récapitulatif est repris en annexe. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par BEYL Annie à Seebach.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 18 avril 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240026 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 18 août 2024**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjointe à la Cheffe du Service Agriculture

Florence BALKE

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale	Surface en hectares	Nom du propriétaire	
67240026	BECK Carine	CROETTWILLER	section 3 parcelle 122	1,3574	HEINTZELMANN Marie	
		Total CROETTWILLER			1,3574	
		SEEBACH	section 16 parcelle 10	0,1535	BEYL Gilbert	
			section 16 parcelle 11	0,5904		
			section 16 parcelle 149	0,3602	BEYL Robert	
			section 17 parcelle 233	0,2369		
			section 17 parcelle 234	0,8		
			section 17 parcelle 235	0,0802		
			section 17 parcelle 236	0,1564		
			section 2 parcelle 56	0,2354		
			section 17 parcelle 230	0,18		
			section 17 parcelle 231	0,157	ENGELHARD Annie	
			section 20 parcelle 235	0,1711		
			section 17 parcelle 174	0,5012		
			section 17 parcelle 195	0,4866		
			section 19 parcelle 60	0,5793	HEINTZELMANN Marie	
			section 19 parcelle 126	0,3371		
			section 16 parcelle 341	0,6286		
			section 20 parcelle 223	0,5864		
		section 16 parcelle 221	0,47			
Total SEEBACH			6,7103			



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 03 88 88 91 59
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67240030

**Mme ERNST Catherine
8 rue des noyers
67510 CLIMBACH**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 24 mai 2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez adressé le 20 avril 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 65a sur la commune de Steinseltz. Le récapitulatif est repris en annexe. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par ERNST Betty à Hatten.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20 avril 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240030 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 20 août 2024**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale	Surface en hectares	Nom du propriétaire
67240030	ERNST Catherine	STEINSELTZ	section 6 parcelle 59	0,498	BURGER Albert et Doris
			section 6 parcelle 60	0,152	
		Total STEINSELTZ	0,65		



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 03 88 88 91 59
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67240035

**Mme MARTIN Estelle
17 rue du stade
67220 BREITENBACH**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 24 mai 2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez adressé le 24 avril 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1ha 90a 10ca sur les communes de Albé, Breitenbach, Triembach au Val, Villé. Le récapitulatif est repris en annexe. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par HAAS Fernand à Breitenbach.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 24 avril 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240035 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 24 août 2024**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale	Surface en hectares	Nom du propriétaire	
67240035	MARTIN Estelle	ALBE	section 3 parcelle 84	0,0095	HAAS Fernand	
			section 3 parcelle 85	0,0095		
			section 3 parcelle 86	0,0126		
			section 3 parcelle 89	0,0151	HAAS Fernand/MARTIN Denise	
			section 3 parcelle 87	0,0071		
			section 3 parcelle 88	0,0163		
			section 3 parcelle 90	0,0593		
		section 29 parcelle 166	0,0473			
		Total ALBE			0,1767	
		BREITENBACH	section 9 parcelle 74	0,107	HAAS Fernand	
			section 9 parcelle 73	0,064		
			section 9 parcelle 75	0,1882		
			section 4 parcelle 104	0,2122		
			section 4 parcelle 105	0,1105		
			section 11 parcelle 191	0,0928	HAAS Fernand/MARTIN Denise	
			section 4 parcelle 117	0,0936		
			section 8 parcelle 231	0,0849		
			section 11 parcelle 147	0,0376		
			section 11 parcelle 185	0,0866	MARTIN Jean-Louis	
			section 12 parcelle 105	0,099		
			section 8 parcelle 110	0,16		
		section 8 parcelle 221	0,0455			
		section 11 parcelle 187	0,057			
		Total BREITENBACH			1,4389	
		TRIEMBACH AU VAL	section 6 parcelle 136	0,0774	HAAS Fernand/MARTIN Denise	
		Total TRIEMBACH AU VAL			0,0774	
		VILLE	section 15 parcelle 71	0,126	HAAS Fernand/MARTIN Denise	
			section 15 parcelle 79	0,082		
Total VILLE			0,208			



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 03 88 88 91 59
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67240039

**M. NORTH Julien
86 rue du bitzen
67370 WINTZENHEIM KOCHERSBERG**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 24 juin 2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez adressé le 29 avril 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4ha 46a 62ca sur la commune de Wintzenheim Kochersberg. Le récapitulatif est repris en annexe. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par SCHOETZ Daniel à Osthoffen.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 29 avril 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240039 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 29 août 2024**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
			section		parcelle			
67240039	NORTH Julien	WINTZENHEIM KOCHERSBERG	section	17	parcelle	235	0,2305	STUBER Jeanne
			section	20	parcelle	38	0,6338	
			section	19	parcelle	49	1,6195	
			section	20	parcelle	139	0,9899	
		section	19	parcelle	47	0,9925	STUTTGE Louise	
TOTAL WINTZENHEIM KOCHERSBERG						4,4662		



**PRÉFÈTE
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Dossier suivi par : **Stéphane ANTONOT**
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr
Tél. : 03 29 69 12 51 – 06 02 09 26 82

LOGICS N° 044202311150072-001
N° Dossier : 88230099

M. Etienne POIROT
5 rue de pierrefitte

88260 PONT-LÈS-BONFAYS

LRAR 1A 205 067 6942 3

ÉPINAL, le 05/04/2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 03/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 11.8100 ha actuellement mises en valeur par CHEVASSUS PATRICK sur la ou les communes de LERRAIN (88260). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

J'accuse réception de votre dossier complet au 03/04/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202311150072-001, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des VOSGES.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/08/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : POIRÔT ETIENNE demeurant à PONT-LÈS-BONFAYS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 11.8100 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
88260 LERRAIN	000 ZH 224	8.8100
88260 LERRAIN	000 ZH 225	3.0000



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COPIE

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le **13 MARS 2024**

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

M. Pierre CUNIN
7, rue des censes
88 520 BERTRIMOUTIER

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 205 067 9635 5

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 29/11/2023, auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 10 ha 8311, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 11/03/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88230110, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Économie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

Demandeur : M. Pierre CUNIN – pacage : 088011100

Cédant : M. Daniel ZENNER – pacage : 88003229

Dossier : 88230110

Surface (ha) : 10,8311

Commune	Lieu résidence propriétaire	section	N°	SURF
BERTRIMOUTIER	7,0848			
MANGEL J Paul	BERTRIMOUTIER	A	63	0,3510
ROHIER Marie Claire	BERTRIMOUTIER	A	180	0,3575
		A	66	0,3660
		A	51	0,3650
		A	137	0,2295
		A	59	0,2590
		A	135	0,4500
		A	136	0,2920
		A	655	0,0943
RAUSCHER Sylvie	SAINT Dié	A	55	0,0945
		A	56	0,0685
		A	57	0,3630
		A	58	0,1100
		A	61	0,4210
ZENNER Daniel	COMBRIMONT	A	183	0,3300
		A	182	0,2305
		A	181	0,2455
GALMICHE Jean-Pierre	COMBRIMONT	A	655	0,1550
PERROTEY Philippe	COMBRIMONT	A	45	0,2385
HENRY, née POISSENOT Sop	SAINT Dié	A	47	0,2494
CHIRMER-CLAUDEL	BERTRIMOUTIER	A	64	0,2285
LEMERCIER	BERTRIMOUTIER	A	62	0,6850
		A	656	0,4736
PERRIN Eliane	RAMBERVILLERS	A	46	0,2450
MARTIN Martine	COMBRIMONT	A	50	0,1825
COMBRIMONT	3,7463			
QUIRIN Marie-Claude	LESSEUX	A	909	0,8869
ZINT Etienne	ELOYES	A	62	0,3810
ZENNER Colette	COMBRIMONT	A	910	0,7130
		A	911	0,3362
		A	60	0,6750
		A	59	0,1630
COMMUNE de COMBRIMONT	COMBRIMONT	A	63	0,192
PERROTEY Philippe	COMBRIMONT	A	54	0,1372
		A	55	0,262
TOTAL				10,8311



**PRÉFÈTE
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COPIE

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le

13 MARS 2024

M. ANTONOT Stéphane

Contrôle des structures

03 29 69 12 51

ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

M. Pierre CUNIN

7, rue des censes

88 520 BERTRIMOUTIER

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 205 067 9635 5

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 29/11/2023, auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 04 ha 3649, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 11/03/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88230111, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Economie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le **11 JAN. 2024**

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

SCEA LES CHARMILLES
(Chez Mme SUTTER)
29, rue du chevalier de la Barre
88300 POMPIERRE

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 206 954 8740 5

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé le 01/12/2023, auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 21 ha 3080, parcelles ZK 072 J, ZK 072 K, ZK 089 J, ZK 089 K, ZK 0132 J, ZK 0132 K, ZD 01, ZI 07J, ZI 07K, ZK 014 J, ZK 014 K, ZK 015 J, ZK 015 K à POMPIERRE, parcelles ZB 079, ZB 100, ZB 102 à SOMMERCOURT.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 14/12/2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88230116, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Economie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le **1.1 DEC. 2023**

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

EARL de la CHEVREUSE
10 grande rue
88320 MAREY

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 206 954 8737 5

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 05/12/2023, par AS-Mail 2023-00106421 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 06 ha 4891, parcelles ZD 03, ZD 04 à CRAINVILLIERS.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 07/12/2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88230120, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Economie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER



**PRÉFÈTE
DES VOSGES**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale des
territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Dossier suivi par : **Stéphane ANTONOT**
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr
Tél. : 03 29 69 12 51 – 06 02 09 26 82

LOGICS N° 044202312120553-005
N° Dossier : 88230124

GAEC D'AYDOILLES
RTE de Vaudeville

88600 AYDOILLES

LRAR 1 A 205 530 9694 7

ÉPINAL, le 08/03/2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Messieurs,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 08/03/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2.0246 ha actuellement mises en valeur par l'EARL LAMBERT sur la ou les communes de AYDOILLES (88600). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

J'accuse réception de votre dossier complet au 08/03/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312120553-005, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des VOSGES.


Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08/07/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie
Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GAEC D'AYDOILLES demeurant à AYDOILLES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.0246 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
88600 AYDOILLES	000 ZD 40	2.0246



PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le 13 MARS 2024

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

M. Stéphane WOLFFER
5 Honville
88520 BAN-DE-LAVELINE

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 205 067 6937 9

ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 24/12/2023, auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 03 ha 8452, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 12/03/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88230125, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Économie
Agricole et Forestière



Isabelle ANNESSER

Demandeur : Stéphane WOLFFER à BAN de LAVELINE – pacage : en cours

Cédant : M. Jean-E ETIENNE à BERTRIMOUTIER, pour 03ha0867 – pacage : 88011549

Cédant : Stéphane WOLFFER à BAN de LAVELINE, pour 0,6325 ha.

Cédant : EARL des 4 SAISONS à BAN de LAVELINE, pour 0,126 ha – pacage : 17330

Dossier : 88230125

Surface (ha) : 3,8452

Commune	Lieu résidence propriétaire	section	N°	SURF
BAN-DE-LAVELINE				
				0,7585
WOLFFER S -SQUELBUT P	BAN-DE-LAVELINE	B	2912	0,1260
WOLFFER S -SQUELBUT P	BAN-DE-LAVELINE	B	651	0,2210
		B	652	0,1170
		B	657	0,0795
		B	930	0,0750
		B	931	0,0600
		B	3066	0,0800
NEUVILLERS-SUR-FAVE				
				3,0867
COLIN Claire	NEUVILLERS-SUR-FAVE	AA	111	0,1203
		A	306	0,6455
		A	309	0,2675
		A	310	0,2875
		A	312	0,4040
DROUANT Danielle	NEUVILLERS-SUR-FAVE	AA	110	0,1275
HERVY Jean-Robert	PARIS	OA	303	0,382
MARQUAIRE Luc	ST JEAN D'ORMONT	AA	112	0,1297
		A	947	0,4204
		A	948	0,3023

TOTAL

3,8452



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le

09 FEV. 2024

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

GAEC DE L'ORIENTS
(ex gaec du ht des Mathieu)
1 route d'Urville
88140 VRECOURT

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 205 530 9682 4

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 17/01/2024, auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 102 ha 3602, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 08/02/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240005, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Économie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

Demandeur : GAEC de L'ORIENS – pacage : 88006984

Cédant : LECLERC Thierry– pacage : 88009126

Surface en ha **102,3602**

N° : 88240005

Commune	Lieu résidence propriétaire	section	N°	SURF
VRECOURT	43,6105			
M. Gilles BASTIEN	VITTEL	ZN	022	2,6172
M. Jean Christophe AGNUS	VRECOURT	ZS	28	1,6736
M. Roger SAUVAGEOT	VILLERS LES NANCY	ZN	18	4,4893
M. Clément VUILLY	BIESLES	ZS	27	6,3424
M. Alain LECLER	VRECOURT	ZN	14	0,7690
		ZN	15	2,3534
		ZN	16	1,3631
Commune de VRECOURT	VRECOURT	ZM	12	5,6883
M. Thierry LECLER	VRECOURT	ZN	17	5,4103
		ZN	19	1,5777
		ZN	20	1,0501
		ZN	21	1,8803
		ZM	25	8,3958
SAUVILLE	40,0913			
M. André ROTH	VITTEL	ZD	19	1,3720
		ZD	20	6,6880
Mme Marie José GIRAUD	AINGEVILLE	ZI	13	2,1860
M. Alain LECLER	VRECOURT	ZI	17	3,3783
M. Thierry LECLER	VRECOURT	C	86	0,2657
		C	721	0,4680
		ZB	24	6,0050
		ZB	41	1,5920
		ZD	26	6,2990
		ZH	15	2,8240
		ZI	14	3,7987
		ZI	16	5,2146
AINGEVILLE	5,9236			
M. Clément VUILLY	BIESLES	ZA	79	1,4265
M. Alain LECLER	VRECOURT	ZA	78	4,4971
URVILLE	7,2469			
M. Alain LECLER	VRECOURT	ZI	44	6,9793
		ZE	22	0,2676
MEDONVILLE	5,1850			
M. Thierry LECLER	VRECOURT	ZB	47	5,1850
St OUVEN LES PAREY	0,3029			
M. Alain LECLER	VRECOURT	ZO	06	0,3029
	TOTAL			102,3602





**PRÉFÈTE
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Dossier suivi par : **Stéphane ANTONOT**
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr
Tél. : 03 29 69 12 51 – 06 02 09 26 82

Mme Elise COINCHELIN
22 algoutte

LOGICS N° 044202312140625-001
N° Dossier : 88240011

88520 BAN-DE-LAVELINE

LRAR 1 A 205 5309686 2

ÉPINAL, le 21/02/2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 17/02/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 10.7485 ha actuellement mises en valeur par PELLE Jacqueline, Michel, Jean-Philippe sur la ou les communes de BAN-DE-LAVELINE (88520). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

J'accuse réception de votre dossier complet au 21/02/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312140625-001, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des VOSGES.

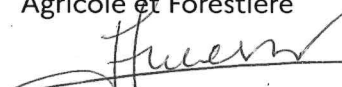
Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 21/06/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie
Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : coinchelin elise demeurant à BAN-DE-LAVELINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 10.7485 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 1122	0.0985
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 179	0.4760
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 180	0.6875
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 181	0.7410
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 182	0.3710
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 187	0.9625
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 248	0.1820
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 249	0.3080
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 250	0.2500
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 251	0.2020
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 254	0.2390
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 311	0.0651
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 312	0.0945
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 313	0.2713
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 315	0.4960
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 318	0.5390
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 319	0.4000
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 320	0.1680
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 321	0.1610
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 322	0.1370
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 323	0.1090
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 325	0.2180
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 332	0.7660
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 334	0.0940
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 335	0.3605
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 339	0.0977
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 340	0.2665
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 1123	0.0990
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 1124	0.0302
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 1125	0.0507
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 1126	0.0440
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 1128	0.0530
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 188	0.1980
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 471	0.2225
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OA 2845	0.4400

88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OC 501	0.4490
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OC 502	0.3260
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 OC 498	0.0750



**PRÉFÈTE
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Dossier suivi par : **Stéphane ANTONOT**
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr
Tél. : 03 29 69 12 51 – 06 02 09 26 82

LOGICS N° 044202402161838-001
N° Dossier : 88240016

Mme Elise COINCHELIN
22 algoutte

88520 BAN-DE-LAVELINE

LRAR 1 A 205 5309686 2

ÉPINAL, le 21/02/2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 21/02/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.0000 ha actuellement mises en valeur par Jacky RENOUARD sur la ou les communes de BAN-DE-LAVELINE (88520). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

J'accuse réception de votre dossier complet au 21/02/2024

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202402161838-001, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des VOSGES.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 21/06/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie
Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Coinchelin Elise demeurant à BAN-DE-LAVELINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.0000 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
88520 BAN-DE-LAVELINE	000 0C 1009	1.0000



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le **27 FEV. 2024**

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

GAEC DE L'EPIS
15 rue de la Croix
88170 ROUVRES LA CHETIVE

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 205 530 9688 6

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé le 23/02/2024, auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 25 ha 6438, parcelles ZI 45, ZI 86, ZL 58, ZI 69, ZL 42, ZL 48 à ROUVRES LA CHETIVE, parcelle ZL 47 à CHATENOIS.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 23/02/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240019, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Économie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le

05 MARS 2024

M. ANTONOT Stéphane

Contrôle des structures

03 29 69 12 51

ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

GAEC DE REVION

8 place de l'Eglise

88270 BAZEGNEY

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 205 530 9691 6

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé le 04/03/2024, auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 03 ha 729, parcelle ZC 127 à BAZEGNEY, parcelle ZA 08 à RACECOURT.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 04/03/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240022, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Economie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER



PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le

12 MARS 2024

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

GAEC DES JUMEAUX
357 Chemin des Fermes
88 470 NOMPATELIZE

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 205 530 9695 4

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 06/03/2024, auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 08 ha 1906, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 06/03/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240028, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Economie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

Demandeur : GAEC DES JUMEAUX à NOMPATELIZE – pacage : 088007447

Cédant : M. GERARD Eric à HURBACHE – pacage : 88002979

Dossier : 88240028

Surface (ha) : 8,1906

Commune	Lieu résidence propriétaire	section	N°	SURF
HURBACHE	7,4986			
GERARD MEISTER	DENIPAIRE	B	93	0,2486
MELCHIOR Maurice	SAINT NABORD	B	147	0,0388
		B	148	0,0515
		B	157	0,1166
		B	158	0,1215
GLAY André	ST DIE	B	101	0,1744
MARQUAIRE Joseph	ST REMY	B	102	0,5255
KOENIG Madeleine	ST DIE	B	159	0,1134
GERARD Eric	HURBACHE	B	191	0,2065
		B	192	0,4310
		B	95	0,2180
Bernadette BERNASCONI	ETIVAL CI	B	212	1,4310
		B	1880	0,4481
THIRION Jean-Pierre	LUNEVILLE	B	100	0,2684
BARLIER CLAUDE	RIEDISHEIM	B	214	1,0818
		B	215	0,7212
MORY Jean-Marie	HURBACHE	B	223	1,3023
DENIPAIRE	0,6920			
MELCHIOR Maurice	SAINT NABORD	B	851	0,2000
		B	842	0,1070
		B	850	0,1710
		B	841	0,1060
KOENIG Madeleine	ST DIE	B	840	0,1080
TOTAL				8,1906

